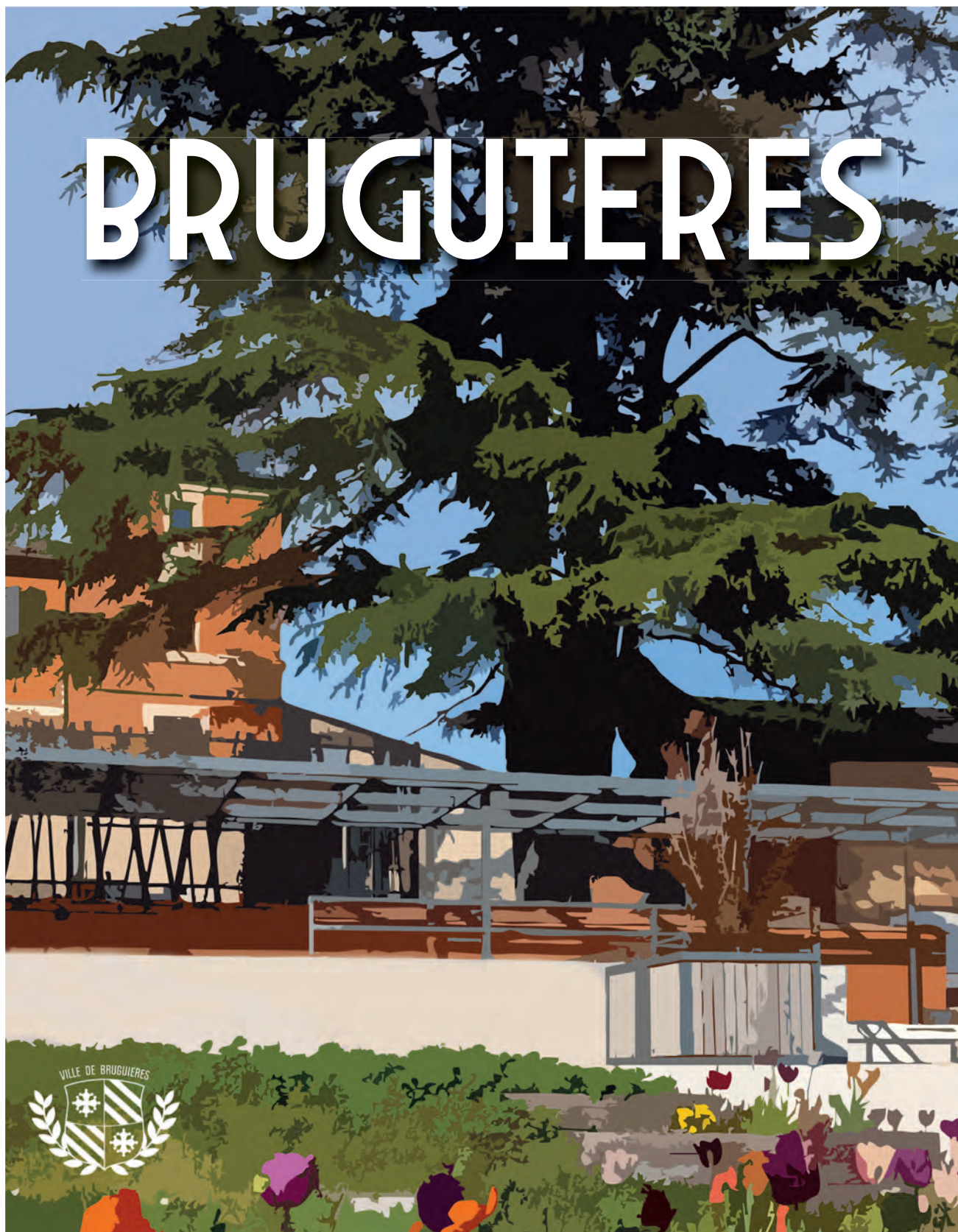


BRUGUIERES



L'ESSENTIEL CHEZ SOI

2025-2026

Sommaire

P.5 - VIE MUNICIPALE

- De brug'hier ...
- À aujourd'hui
- Le conseil municipal
- L'organigramme des services

P.19 - CADRE DE VIE

- Les compétences Région / Département
- Les compétences de Toulouse métropole
- Les services techniques municipaux
- Prévention et sécurité
- Citoyenneté vivre ensemble
- Déplacement et stationnement
- Urbanisme

P.39 - FAMILLE

- Le PEDT
- La petite enfance
- L'enfance
- La jeunesse
- Le restaurant scolaire
- Le portail famille

P.53 - COHÉSION SOCIALE

- Le CCAS
- La maison de retraite
- Les logements sociaux

P.59 - LOISIRS

- La médiathèque
- L'école de musique
- Le Bascala
- Les équipements sportifs
- La base de loisirs
- Les squares

P.67 - PRATIQUE

- Formalités administratives
- Conseils pratiques
- Annuaire





Le mot d'Arnaud Signu, Maire de Bruguières

Chères Bruguiéroises, chers Bruguiérois,

Dans un monde où les outils numériques prennent une place de plus en plus importante, nous avons à cœur de répondre aux besoins de chacun.

Si nos plateformes digitales, comme l'application mobile, le site internet et notre page Facebook, facilitent l'accès à l'information pour beaucoup, nous savons que tout le monde n'évolue pas dans cet univers numérique.

Que vous soyez un habitant de longue date ou que vous veniez d'arriver à Bruguières, ce guide municipal vient compléter nos supports papier, tels que le Bruguières Infos, la Gazette du CCAS, le programme du Bascala et de la média-ludo.

Conçu pour vous accompagner au quotidien, il rassemble toutes les informations essentielles pour faciliter votre vie dans notre commune. Pensé pour être pratique et accessible, il vous invite à découvrir ou redécouvrir tout ce qui fait la richesse de notre ville.

Ce guide, tout comme nos initiatives numériques, les élus et les agents à votre écoute, reflète notre volonté de construire une ville plus proche de chacun d'entre vous.

Bonne lecture !

[illegible][illegible][illegible]

“

*Seul on va plus vite
Ensemble on va plus loin
- Proverbe africain -*

”



**VIE
MUNICIPALE**

P.6 - DE BRUG'HIER ...

- Voyage dans le temps

P.8 - À AUJOURD'HUI

- Une ville à vivre

P.10 - TROMBINOSCOPE

- Le Maire
- Les adjoints
- Les conseillers délégués
- Les conseillers municipaux

P.12 - LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE

- Le conseil municipal
- Les compétences
- Les fonctions du Maire

P.14 - LES COMMISSIONS MUNICIPALES

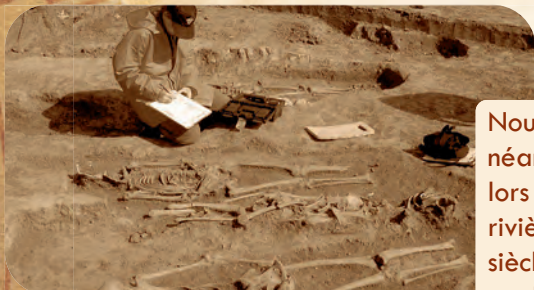
- Finances et écologie
- Urbanisme
- Travaux et transports
- Sports
- Culture
- Enfance et jeunesse
- Citoyenneté Vivre ensemble

P.16 - L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



DE BRUG'HIER ... VOYAGE DANS LE TEMPS

Bruguieres... un nom qui trouve ses racines dans les brugues, ces bruyères qui tapissaient jadis les terres. Ce lien profond avec la flore s'inscrit dans une tradition régionale, comme en témoignent les noms poétiques des communes voisines : Lespinasse évoque les épines, Castelginest les genêts, et Fenouillet le fenouil.



Fouilles de la Mouline



Les temps anciens

Nous savons peu de choses des temps anciens. On peut noter néanmoins la découverte de 2 sarcophages mérovingiens en 1979 lors des travaux de l'A62, puis en 2004, la mise à jour près de la rivière de l'Hers à La Mouline de 322 tombes d'avant le 12e siècle, avec, dans un des silos enterrés, des vestiges de céramiques et d'une amphore romaine, témoins d'un habitat près de l'ancien moulin. Ces découvertes archéologiques sont de véritables fenêtres sur le passé, nous permettant de mieux comprendre les modes de vie et les pratiques funéraires de nos ancêtres.



Origines médiévales

Le village se structure autour de l'église Saint-Martin, mentionnée dès 1080, et du fort construit en 1382 pour protéger les habitants pendant la Guerre de Cent Ans. Les maisons médiévales du quartier du fort témoignent encore de cette période avec leurs particularités comme les entrées plus basses que la rue. Le support de statue, vestige de l'ancien presbytère et école, ajoute une touche historique supplémentaire. Juste à côté, le bâtiment de la police municipale, qui abritait l'ancienne mairie de 1848 à 1952 !



Emplacement de l'ancien fort, près de l'actuelle place de la république



L'église St-Martin

Reconstruite au début du XVIe siècle, l'église a été consacrée en 1550 après des travaux financés par la communauté locale. Bien qu'elle ait été détruite en 1562 lors d'un incendie provoqué par des mercenaires protestants, elle a été restaurée au fil du temps. À l'intérieur, un petit musée abrite des pièces remarquables, comme la statue de Notre Dame de Grâce du XIVe siècle et un sarcophage mérovingien intact découvert lors des travaux de l'autoroute. Un véritable trésor historique à découvrir !



L'avenue de Toulouse





BRUG'
HIER



Le château

Situé au cœur de la commune, il fût la résidence des seigneurs de Bruguieres : notamment des familles D'Olive, de Beaufort, puis au 19ème siècle des Lignières

Après avoir été aménagé en centre de vacances en 1961, il a servi de centre de formation pour des générations d'agriculteurs, puis d'hôtel-restaurant. Aujourd'hui transformé en logements, il fait néanmoins le charme de Bruguieres, notamment grâce au majestueux cèdre dans la cour de la Taverne (propriété du CCAS).



La maison de charité



Elle a été fondée en 1816 grâce à un legs de Germain de Cucsac, et était destinée à créer un lieu de secours pour les pauvres et une école pour les enfants. Gérée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, elle a fonctionné comme asile et école. En 1955, elle est devenue une maison de retraite, et en 2007 un EHPAD. Ce projet philanthropique a eu un impact durable sur la commune et le CCAS.



La place



L'ancienne école, actuelle média-ludo



La briquèterie



La première briquèterie, fondée en 1862, et la seconde en 1875, ont dominé l'économie locale pendant plusieurs décennies et ont joué un rôle essentiel dans le développement de la ville jusque là uniquement tournée vers l'agriculture. .



Le lavoir

Le lavoir, construit au XIXe siècle, est alimenté par la «Fontaine de Bruguieres». L'édifice en brique de style néoclassique abrite la source, tandis que le lavoir permettait aux lavandières de travailler debout. Situé en périphérie pour des raisons d'hygiène, ce lieu était essentiel à la vie du village.



À AUJOURD'HUI... UNE VILLE À VIVRE

Située à seulement 15 km au nord de Toulouse et à 30 km au sud de Montauban, Bruguères offre à ses 6000 habitants la proximité avec Toulouse et ses atouts, dans un cadre de vie alliant la tranquillité d'un environnement préservé et le dynamisme d'une ville en constante évolution.

Une ville citoyenne

La **citoyenneté** est une priorité inscrite au cœur de chaque action municipale.

En promouvant le **vivre-ensemble**, l'écoute et le dialogue, Bruguères s'engage à renforcer les liens entre habitants, entre habitants et élus et à encourager une participation active de chacun.

Des **rendez-vous citoyens** réguliers sont organisés pour permettre à chaque habitant de s'exprimer.

Ces moments d'échange renforcent la prise en compte des besoins et des idées de chacun.



Un cadre de vie privilégié

Nature et espaces verts :

Bruguères dispose d'un patrimoine naturel riche, notamment grâce à sa base de loisirs, son lac et ses espaces verts.

Une ville animée : Bruguères offre une diversité de commerces, restaurants, services et activités/animations créant un cadre propice aux échanges, au lien social et à la convivialité.

Logement : la commune propose un parc immobilier diversifié, répondant aux besoins de tous.

Une ville pour tous les âges

Bruguères offre un cadre de vie adapté à tous, avec des structures pour chaque tranche d'âge.

La petite enfance bénéficie de la crèche et du Relais Petite Enfance.

L'enfance est soutenue par deux groupes scolaires et des accueils périscolaires encadrés par des animateurs diplômés.

Les jeunes ont accès à de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs.

Pour les adultes, la ville propose des infrastructures modernes, une offre culturelle variée et des services de proximité.

Les seniors bénéficient de services et animations régulières notamment via le CCAS.



Une ville en mouvement

Aux portes de Toulouse avec des infrastructures routières, autoroutières, et ferroviaires à proximité immédiate, Bruguères bénéficie d'une situation géographique privilégiée propice à son essor économique.

Ce dernier repose sur l'existence de **trois zones industrielles** (Euronord, ZI du Petit Paradis, ZI du Tavernier) et **une zone artisanale**, dite de « la Briqueterie ».

L'ensemble de ces espaces regroupe plus de 80 sociétés dont certaines de dimensions nationales et internationales. Au total, la commune compte 250 entreprises qui totalisent près de 3000 emplois.



AUJOUR
D'HUI

Une ville solidaire

Les services municipaux et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) mettent en œuvre des initiatives pour **soutenir les plus vulnérables** : personnes âgées, familles en difficulté, personnes isolées et personnes en situation de handicap, afin d'offrir un cadre de vie inclusif, chaleureux et solidaire pour tous les Bruguérois.

Une ville culturelle riche

La ville dispose de nombreux équipements culturels, il y en a pour tous les goûts !

Médiathèque-ludothèque :

Un espace de lecture, de découverte et d'échange : expositions, vernissage, ateliers, spectacles...

Ecole de musique :

Elle a pour objectif de développer l'éducation artistique et la pratique amateur.

Salle de spectacle LE BASCALA :

Des événements culturels tout au long de l'année : événements, spectacles, concerts, théâtre, humour, soirées, afterworks...



Une ville associative dynamique

Nos associations enrichissent la vitalité de notre ville, offrant une **multitude d'activités adaptées** à tous les goûts et un environnement dynamique propice au bien-vivre.

Le rayonnement de notre territoire est aussi dû à la richesse de ce tissu : on aime vivre ou venir à Bruguères pour pratiquer un sport, s'initier à des activités culturelles, artistiques ...

C'est un véritable lieu de rencontre et partage !

Une ville sportive par excellence

A disposition, un complexe sportif de 7 hectares, offrant des infrastructures modernes pour pratiquer une multitude de disciplines et un boulodrome proposant huit terrains de pétanque et trois de lyonnaise.

VOTRE MAIRE ARNAUD SIGU ET SON CONSEIL MUNICIPAL



Où trouver les informations relatives au Conseil Municipal :

- Date : Affichage Mairie / Site internet / Appli IntraMuros
- Suivi en direct : Page Facebook Ville de Bruguières
- Replay : Chaîne YouTube Bruguières TV
- Décisions et délibérations : Site internet / Appli IntraMuros



Bruguières TV

Les adjoints



Fabienne JOYEUX
1ère adjointe
Urbanisme et
Logements Sociaux



Philippe COSTES
Travaux, Réseaux
et Voirie



Elisabeth MICHAUD
Affaires Sociales et Séniors
Vice-Présidente du CCAS



Didier ROBERT
Sports, Sécurité
et Handicap



Marie-Josée ALLEN
Culture et
Événementiel



Carlos BICO
Petite-enfance,
Enfance et Vie scolaire,
Communication



Pascale BOUSQUET
Citoyenneté



Florent EVEILLARD
Vivre Ensemble

Les Conseillers délégués



Éléonore BARTHE
Jeunesse et Parentalité



Bruno MAURY
Gestion de l'Événementiel



Hervé FOURNET-FAYAS
Transports et Déplacements



Romuald PONCE
Patrimoine
Développement durable
et Espaces verts



VIE
MUNICIPALE

Les Conseillers municipaux



Philippe PLANTADE
Vice-président de
Toulouse Métropole



Pierre BERTORELLO
Vice-président
de DECOSET



Jean-Luc CHABOSI



Valérie WADE



Alain ROUX



Joëlle DOLIQUE



Laurent GUERRE



Sandrine FUSTER



Véronique VIDALENC



Sybille CAZAUX



Bruno BÉHÉRÉGARAY



Nathalie VELOUPOULÉ

Les Conseillers municipaux de l'opposition



Philippe BORIES



Elisa JOUFFREAU



Maurice COMBES



Claudine DALLERY



Les bureaux de vote

Ils ont été organisés selon votre lieu de résidence.
Le numéro du bureau de vote est inscrit sur votre carte d'électeur.

BUREAU N°1 : Salle de l'âge d'or - Place de la République

BUREAU N°2 et N°3 :
École les 4 saisons - Rue Férétra

BUREAU N°4 et N°5 :
École les Bruyères -
Place Rhin et Danube

Pas d'inquiétude si vous ne savez pas où voter, contactez la mairie au 05 62 22 99 33 ou connectez-vous sur notre site ou sur service-public.fr

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de vous munir d'une carte d'identité en sus de la carte électorale pour voter car c'est elle qui fait foi !

*Une navette peut être mise à la disposition des personnes âgées et en situation de handicap par le CCAS.
Infos au 05 62 22 99 39*

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Parmi les trois grandes catégories de collectivités territoriales (avec départements et régions), la commune agit sur le plus petit territoire. Son organisation repose sur le principe de la démocratie représentative.



Le conseil municipal de Bruguieres est composé de 29 élus : le Maire, 8 adjoints et 20 conseillers municipaux. Ils sont élus à la majorité absolue pour 6 ans avec une parité hommes-femmes respectée.

Les séances du conseil municipal :

Elles sont publiques, dans la salle du même nom, vous pouvez y assister si vous le souhaitez. L'ordre du jour est affiché en Mairie et disponible sur notre site internet.

Elles sont obligatoires, au moins une fois par trimestre, et peuvent être convoquées par :

- Le maire, à son initiative.
- Le préfet, sur demande motivée.
- Un groupe de conseillers municipaux

Le quorum (majorité des membres physiquement présents) est indispensable pour valider les délibérations. S'il n'est pas atteint, le maire est tenu de lever la séance.

Les votes peuvent être réalisés sans forme imposée, souvent « à main levée ». Elles font l'objet d'un enregistrement vidéo et d'une retranscription écrite disponibles sur notre site internet.

Les compétences

Espaces publics et bâtiments



Entretien des espaces verts et infrastructures municipales, sécurisation et mise aux normes des bâtiments.

Services administratifs



Accueil, État civil, Cimetière, Élections, Services liés à la gestion de la commune (Finances, Ressources humaines, marchés publics, communication)

Prévention sécurité



Interventions de la police municipale pour assurer la sécurité et la tranquillité publique.
Lien de proximité

Urbanisme et aménagement



Délivrance
Autorisations d'urbanisme
et gestion des projets d'aménagement du territoire

Culture, sport et loisirs



Gestion des équipements, du personnel, du fonctionnement, programmation culturelle, soutien aux associations.
Location de salles



VIE
MUNICIPALE

Petite enfance, enfance et jeunesse, restaurant scolaire



Construction, entretien des structures et écoles, gestion et rémunération du personnel
Animation / ATSEM.
Dépenses du quotidien (fournitures, transports, sorties...)

Cohésion sociale



Accompagnement par le CCAS, lien social et animation seniors

Les fonctions du Maire :

Élu parmi les conseillers municipaux, il exerce à la fois des fonctions en tant qu'agent exécutif de la collectivité territoriale et représentant de l'État (sous l'autorité du préfet ou du procureur de la République) dans le cadre de la déconcentration

EXÉCUTIF DE LA COMMUNE

- Il exécute les délibérations du conseil municipal et exerce des pouvoirs délégués par celui-ci
- Il dispose de pouvoirs propres : chef de l'administration communale, chargé de la police administrative, capacité à délivrer des permis de construire
- Il prend des arrêtés municipaux
- Il représente la commune en justice.

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT :

- Il est officier de l'état civil (naissances, mariages, décès)
- Il est officier de police judiciaire
- Il organise les élections
- Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales ;
- Il est chargé du recensement citoyen



LES COMMISSIONS MUNICIPALES



Les commissions municipales sont prévues par l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elles sont créées par le conseil municipal et sont uniquement composées de conseillers municipaux. Elles émettent des avis consultatifs sur des sujets relevant de leur domaine de compétences.

Le Maire en est président de droit. **Leurs travaux sont dans les faits organisés par un vice-président, généralement un Adjoint au Maire, avec le concours de l'administration municipale.** Les personnes participant aux commissions sont tenues à la confidentialité sur la teneur des débats qui s'y déroulent.

Finances et écologie

Président de la Commission : Arnaud SIGU
Conseiller délégué : Romuald PONCE
(Patrimoine, Développement durable et espaces verts)

- Carlos BICO
- Pierre BERTORELLO
- Laurent GUERRE
- Sandrine FUSTER
- Philippe BORIES



Urbanisme

Président de la Commission : Arnaud SIGU
Vice-présidente : Fabienne JOYEUX
(1ère Adjointe Urbanisme et Logements Sociaux)

- Romuald PONCE
- Joëlle DOLIQUE
- Laurent GUERRE
- Bruno BEHEREGARAY
- Maurice COMBES



Travaux et Transports

Président de la Commission : Arnaud SIGU
Vice-président : Philippe COSTES
(Adjoint Travaux, Réseaux et Voirie)
Conseiller délégué :
Hervé FOURNET-FAYAS (Transport)

- Sandrine FUSTER
- Alain ROUX
- Sybille CAZAUX
- Maurice COMBES



Sports

Président de la Commission : Arnaud SIGU
Vice-président : Didier ROBERT
(Adjoint aux Sports, à la Sécurité et au Handicap)

- Florent EVEILLARD
- Philippe PLANTADE
- Véronique VIDALENC
- Jean-Luc CHABOSI
- Maurice COMBES





Zoom sur le budget !

Le budget communal est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune d'une année du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Avant de voter le budget, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote pour discuter des grandes lignes du budget.

Le budget doit être voté par le conseil municipal chaque année avant le 15 avril ou le 30 les années d'élection. Ce vote autorise la ville à percevoir des recettes et à engager des dépenses.

Le budget est divisé en deux sections qui doivent être équilibrées :

Fonctionnement : pour toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune, comme les rémunérations du personnel, les intérêts de la dette, le fonctionnement des services et les subventions aux associations.

Investissement : pour les dépenses et recettes pour des projets à long terme, comme les nouveaux travaux, constructions, entretien lourd, l'achat de terrains et d'immeubles et le remboursement du capital des emprunts.

Pendant l'année, le conseil municipal peut ajuster le budget en votant des décisions modificatives.

Le compte financier unique recense toutes les opérations financières de l'année et doit être approuvé avant le 30 juin de l'année suivante.



VIE
MUNICIPALE

Culture et Événementiel

Président de la Commission : Arnaud SIGU

Vice-Présidente : Marie-Josée ALLEN, (Adjointe à la Culture)

Conseiller délégué : Bruno MAURY (Gestion de l'événementiel)

- Eléonore BARTHE
- Sybille CAZAUX
- Valérie WADE
- Claudine DALLERY



Enfance et Jeunesse

Président de la Commission : Arnaud SIGU

Vice-Président : Carlos BICO

(Adjoint à la Petite-enfance, enfance et vie scolaire)

Conseillère déléguée : Eléonore BARTHE

(Jeunesse et Parentalité)

- Laurent GUERRE
- Hervé FOURNET-FAYAS
- Bruno BEHEREGARAY
- Philippe BORIES



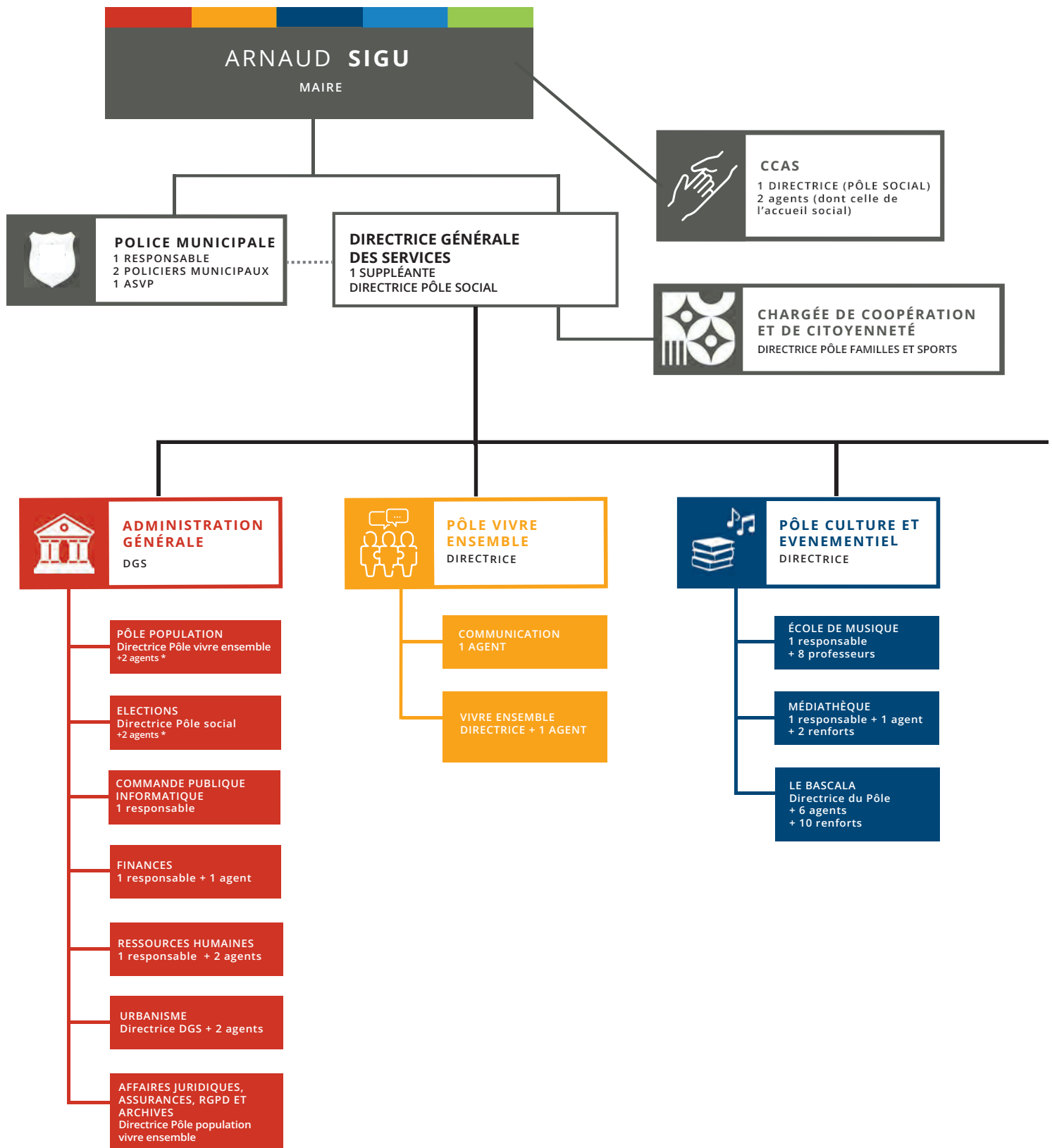
Citoyenneté et Vivre Ensemble

Président de la Commission : Arnaud SIGU

Vices-Présidents: Pascale BOUSQUET (Adjointe à la citoyenneté)
et Florent EVEILLARD (Adjoint au vivre ensemble)

- Valérie WADE
- Jean-Luc CHABOSI
- Nathalie VELOUPOULE
- Elisa JOUFFREAU





ORGANIGRAMME DES SERVICES

LA VILLE ENTRE DE BONNES MAINS

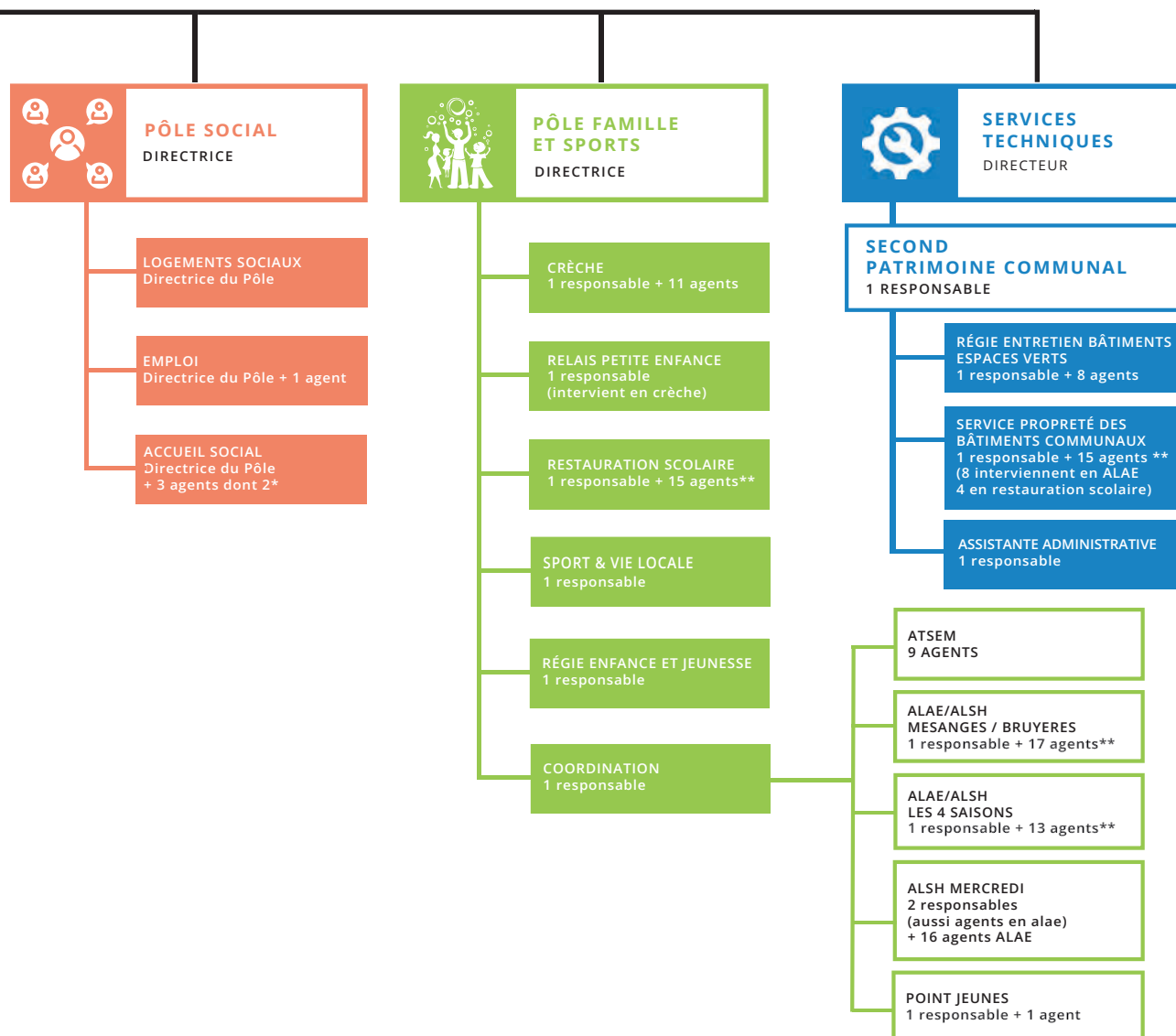


VIE
MUNICIPALE

Les services municipaux ont pour mission de mettre en œuvre les décisions prises par les élus.

Leurs compétences et leur structure doivent constamment s'adapter à cette exigence.

Placés sous la direction de la Directrice Générale des Services, ils sont structurés en différents pôles.





“ On ne saurait aller
chercher trop loin
le plaisir de rentrer
chez soi !
- P. Morand. - ”



CADRE DE VIE

P.20 - LES COMPÉTENCES RÉGION / DÉPARTEMENT

P.22 - LES COMPÉTENCES DE TOULOUSE MÉTROPOLE

- Gestion des déchets
- Eau assainissement
- Transport
- Développement économique
- Aménagement et politique foncière
- Déploiement de la fibre
- Voirie propreté
- Environnement et développement durable
- Habitat et cohésion sociale

P.24 - LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

- La régie technique
- Le service propreté
- Les travaux de voirie

P.26 - PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

- Missions de la police municipale
- Vidéoprotection
- Opération tranquillité vacances
- Plan communal de sauvegarde
- Participation citoyenne et réserve communale
- Stationnement et circulation

P.30 - CITOYENNETÉ VIVRE ENSEMBLE

- Rendez-vous citoyens
- Budget participatif
- Convention Territoriale Globale
- Marché de plein vent
- Repas de quartier
- Rendez-vous qui rassemblent

P.34 - DÉPLACEMENT ET STATIONNEMENT

- Parkings
- Desserte Tisséo
- Venir à bruguières
- Recharge véhicules électriques

P.35 - URBANISME

- Missions du service
- Autorisations d'urbanisme
- Bons conseils

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?



CONSEIL
RÉGIONAL



Connaître les compétences de la région, du département et de Toulouse Métropole permet de mieux comprendre celles de la commune, d'identifier les domaines d'intervention propres à chaque institution, de clarifier les responsabilités respectives et s'adresser au bon interlocuteur.

La région Occitanie Pyrénées - Méditerranée



Ses compétences se divisent en deux catégories :
ses compétences exclusives, exercées uniquement par elle ,
et les compétences partagées , mises en œuvre conjointement avec d'autres niveaux de collectivité.

Développement économique :

Plans stratégiques pour l'emploi et le soutien aux filières innovantes.
Aides aux entreprises

Lycées

Construction, rénovation et gestion des équipements pédagogiques.

Formation professionnelle

Organisation et financement des formations pour jeunes et demandeurs d'emploi.

Transports

Gestion des TER, transports interurbains et scolaires non-urbains.

Aménagement du territoire

Schémas pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales.

Fonds européens

Attribution et gestion des subventions (FEDER, FSE).

Culture

Soutien aux projets et préservation du patrimoine

Sport

Financement d'infrastructures sportives, soutien aux événements régionaux

Tourisme

Promotion des destinations régionales et développement d'un tourisme durable.

Le conseil départemental de la Haute-Garonne

Bruguières fait partie du canton de Castelnau, les élu(e)s départementaux décident de la mise en place de politiques publiques liées aux compétences du Conseil Départemental.

Les principales missions sont :

Solidarités humaines



Protection enfance, autonomie personnes en situation de handicap et personnes âgées, soutien à l'insertion, aide au logement, Schéma Accueil Citoyens français itinérants

...

Transition écologique



Développement de l'agroenvironnement, protection biodiversité, gestion ressource en eau

...

Culture



Rendre la culture accessible à toutes et tous, partout sur le territoire...

Aménagement du territoire



Développement des mobilités, accès au numérique, soutien aux communes ...

Education



Construction, rénovation, gestion des collèges, soutien aux jeunes ...

Sport



Équipements sportifs. Aide aux associations : Partenariats clubs professionnels promotion des valeurs...

Tourisme



Rassembler les territoires, acteurs locaux professionnels afin de promouvoir les atouts de la Haute-Garonne...



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL



Sandrine Flouresses, Patrick Dublin, Maryline Bessière (suppléants) et Victor Denouvion

Nos conseillers départementaux

Victor DENOUVION

6ème Vice-Président du CD
Bifurcation écologique -
Délégué au Numérique
Membre de la
Commission Permanente
Président de
Haute-Garonne Numérique

Sandrine FLOUREUSSES

9ème Vice-Présidente du CD
Dialogue citoyen -
Égalités et Jeunes
Membre de la
Commission Permanente
Présidente du CBE Nord 31



Le saviez-vous ?

L'éclairage public à Bruguières est géré par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), comme c'est le cas pour toutes les communes du département, à l'exception de Toulouse.



Si vous constatez une panne sur le réseau d'éclairage public, vous pouvez la signaler sur l'application SDEHG Eclairage public, sur notre application INTRAMUROS ou en Mairie, notre équipe se fera le relais auprès du syndicat.

LES COMPÉTENCES DE TOULOUSE MÉTROPOLE

EN LIEU ET PLACE DE LA VILLE DE BRUGUIÈRES



La Métropole exerce des compétences de plein droit en lieu et place des communes membres. Cela signifie que ces dernières ne sont plus responsables de leur exécution. Voici une présentation succincte des principales :



Gestion des Déchets

- Ordures ménagères résiduelles (restantes après les différentes collectes sélectives)
- Emballages ménagers et papiers ⁽¹⁾, Déchets verts ⁽²⁾, Encombrants ⁽³⁾
- Lutte contre les dépôts sauvages et gestion des déchèteries : le traitement des déchets et le tri sont gérés par **Decoset** (prévention, de traitement et de valorisation des déchets)
- Sensibilisation et accompagnement des habitants pour adopter des pratiques durables.
- Mise en place de solutions de compostage et de réduction des déchets.

Infos / Contacts : site internet toulousemetropole.fr ou par téléphone au 0800 201 440

Le calendrier de collecte des déchets est disponible à l'accueil de la mairie ou en ligne.

Le non-passage de la collecte des bacs ne pourra pas être traité par nos services.



⁽¹⁾ Dans le bac de tri jaune :

- emballages en plastique : bouteilles, bidons et flacons habituels auxquels s'ajoutent désormais pots de yaourt, barquettes, boîtes, sacs, sachets et films...
- emballages en métal : canettes, boîtes de conserve, barquettes métalliques, aérosols...
- petits emballages en carton : petits cartons, cartonnets et briques alimentaires
- papiers : imprimés, journaux, magazines, emballages



⁽²⁾ De nouveaux services gratuits pour les déchets verts :

- Prêt de broyeur individuel,
- opération de broyage,
- service de broyage à domicile par des professionnels
- formations tout au long de l'année,
- **Possibilité de bénéficier de 6 collectes gratuites/an au printemps et à l'automne sur inscription.**
- Ramassage en porte à porte dans un bac de 240 litres



Collecte en porte à porte payante :

Sur abonnement (120€/an) pour 24 collectes par an + 6 collectes gratuites au printemps et à l'automne dans un bac de 240 litres

⁽³⁾ Les encombrants :



À partir d'avril 2025, prise de RDV obligatoire uniquement sur le site metropole.toulouse.fr (rubrique > Mes démarches) ou par téléphone 0800 201 440
Objets non concernés : déchets de travaux (gravats, décombres, plâtres, cadres de fenêtres et portes...), déchets industriels, pneumatiques, pots de peinture et produits toxiques doivent être déposés dans une déchèterie.



Eau assainissement

Depuis le 1er janvier 2020, Toulouse Métropole, autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement, a fait le choix, pour douze ans, de déléguer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement et des eaux pluviales.

Infos / Contacts : site internet eaudetoulousemetropole.fr ou par téléphone au 05 61 201 201



Voirie et propreté

- Entretien et création : Gestion des 3 300 km de voiries (réparation des chaussées et trottoirs, installation de nouveaux équipements routiers.)
- Accessibilité : Amélioration des infrastructures pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite.
- Propreté : Nettoyage régulier des rues, trottoirs, gestion des déchets et maintenance des équipements urbains comme les poubelles.
- Détagage / Désaffichage

Contact : Territoire Nord 05 61 22 36 66



Déploiement de la fibre optique

C'est une compétence de Toulouse Métropole par le biais de la société XP Fibre. En cas de difficulté, vous devez consulter votre fournisseur d'accès à internet Toulouse Métropole ou la société.

Pour toute question, scannez le QR code.



Habitat et cohésion sociale

- Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires
- Accompagnement des enfants vers la réussite
- Lutte contre les discriminations accès aux droits
- Emploi (plie)
- Égalité fille/garçon
- Prévention de la délinquance (CLSPD)
- Accueil des Citoyens Français Itinérants (CFI)



TOULOUSE
MÉTROPOLE



Mobilité transports en commun

- Les transports en commun (Réseau bus, linéo, tram, métros et téléphérique) sont gérés par **Tisséo Collectivités** Allô Tisséo au 05 61 41 70 70
- Pistes cyclables et Plateaux piétonniers



Aménagement et politique foncière

- Création de zones d'habitat et d'activités : Développement de nouvelles zones résidentielles et commerciales.
- Élaboration du PLUi-H : Planification stratégique de l'urbanisme et des politiques de logement pour les 37 communes de la métropole



Environnement et développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Les autres compétences :

- Développement économique
- Bases de loisirs, culture, sports
- Diagnostics et fouilles archéologiques
- Certaines routes départementales
- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- Prévention spécialisée
- Enseignement professionnel des arts du cirque



LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX : VOS INTERLOCUTEURS DE PROXIMITÉ

Les services techniques municipaux jouent un rôle essentiel dans la gestion quotidienne et le maintien de la qualité de vie dans la commune. Leur organisation repose sur deux piliers principaux : la régie technique et le service propreté, qui agissent de manière complémentaire pour répondre à vos besoins.



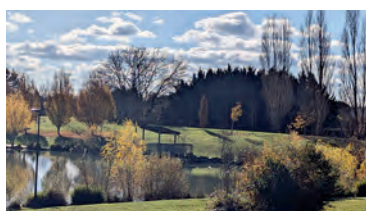
LA RÉGIE TECHNIQUE

Elle assure un rôle central dans la gestion et l'entretien de la ville. De la sécurisation des bâtiments à l'aménagement des espaces verts, en passant par les interventions urgentes, elle garantit la continuité des services publics tout en apportant un soutien précieux aux autres services municipaux. Ils contribuent également de manière essentielle à l'organisation des événements et festivités de la commune. Leur travail minutieux garantit des manifestations bien préparées, agréables et conviviales pour tous.



Les bâtiments publics

Entretien et travaux dans les écoles, crèche, médiathèque, salle des fêtes, mairie, complexe sportif etc... pour assurer des installations sûres et fonctionnelles.



Les espaces verts

Entretien et gestion des parcs, jardins et espaces verts de la commune (fleurissement, fauchage raisonné pour préserver la biodiversité),
Conception et suivi des projets paysagers.



Soutien aux manifestations

Aménagement des espaces, préparation et installation du matériel nécessaire (scènes, stands, barrières, tables, chaises etc...).



Le saviez-vous ?

Nous entretenons
209 486m² d'espaces verts
et **49 932m²** au complexe.



Rappel : La Voirie, la propreté des rues et la collecte des déchets sont des compétences de Toulouse Métropole.



LE SERVICE PROPRETE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Chaque jour, les agents œuvrent pour garantir des lieux publics propres, sains et sécurisés.

Qu'il s'agisse du nettoyage des bâtiments, de leur désinfection ou de l'entretien des espaces spécifiques comme les écoles ou les cuisines, leur travail suit des protocoles rigoureux et des normes strictes (HACCP, code du travail, etc.). Indispensables au bon fonctionnement de la collectivité, ces professionnels contribuent directement au bien-être de tous, usagers comme personnel.



SERVICES
TECHNIQUES

Infos pratiques

Chemin des Cournades
service.technique@
mairie-bruguieres.fr
05 62 22 39 90



Un problème de dépôt sauvage ?

Sur la voie publique ? Signalez-le avec l'appli IntraMuros ou par mail à la police municipale et il sera transmis à Toulouse Métropole pour enlèvement. Un délai de prise en charge est à prévoir.

Au sein d'une résidence ? Signalez-le au syndicat de copropriété ou au bailleur social. **La mairie n'est pas compétente sur le domaine privé.**



LES TRAVAUX DE VOIRIE

Notre mission consiste à définir et coordonner les projets à réaliser sur la commune en fonction des besoins et des priorités identifiées. L'enveloppe budgétaire attribuée par Toulouse Métropole est utilisée de manière stratégique pour répondre efficacement à vos attentes tout en optimisant les ressources disponibles.



- **Définir et coordonner les projets** : Identifier les besoins et priorités de la commune pour mettre en place des projets pertinents.
- **Gestion stratégique du budget** : Utiliser l'enveloppe budgétaire attribuée par Toulouse Métropole de manière optimale, en maximisant les ressources disponibles.
- **Optimisation des ressources** : Assurer une gestion rigoureuse des fonds et garantir la pérennité des aménagements réalisés.
- **Répondre aux attentes des habitants** : Veiller à ce que les projets apportent des solutions efficaces et adaptées aux besoins des citoyens.
- **Amélioration continue** : Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants tout en respectant les contraintes financières.



Le saviez-vous ?

Dans le cadre de la loi GEMAPI, l'entretien des berges de l'Hers ne relève pas de la compétence de la mairie.



PRÉVENTION
SÉCURITÉ

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

RENFORCER LE LIEN ET LA TRANQUILLITÉ



La police municipale

La police municipale joue un rôle essentiel sur notre territoire communal. Placée sous l'autorité du maire, elle collabore étroitement avec la gendarmerie pour assurer votre sécurité et votre tranquillité.

LES MISSIONS PRINCIPALES

- **Contact avec la population** : Nous veillons à instaurer une relation de proximité basée sur la confiance et le respect mutuel.
- **Surveillance générale** : Effectuer des patrouilles régulières sur l'ensemble du territoire communal pour prévenir et lutter contre les incivilités, en constatant les contraventions, délits... et en utilisant des mesures de prévention ou de répression selon les besoins (Rappel à la réglementation, verbalisation, **contrôle routier...**)



AUTRES MISSIONS

- **Sécurisation aux abords des écoles** : Assurer la sécurité des enfants et des parents en gérant la circulation et le stationnement.
- **Maintien du bon ordre public lors des manifestations** : Que ce soit lors de manifestations culturelles, sportives ou festives, la police municipale organise les dispositifs de sécurité pour assurer le bon déroulement des événements et est parfois présente pendant les manifestations pour sécuriser celles-ci.
- **Gestion des objets trouvés** : Centraliser et restituer les objets trouvés.
- **Délivrance d'arrêtés municipaux** : Rédiger les autorisations d'occupation du domaine public, de circulation, de débits de boisson, ainsi que des permis de détention de chiens catégorisés.



Les Cerfa



LA VIDEOPROTECTION

La police municipale gère le système de vidéoprotection, dont le déploiement sera progressivement étendu suite à un diagnostic mené avec la Gendarmerie de la Haute-Garonne. Ces dispositifs, complémentaires à la présence des agents sur le terrain, permettent d'apporter des éléments aux gendarmes dans les enquêtes. L'accès aux images est strictement réservé aux personnes habilitées par la Préfecture. Cette démarche illustre l'engagement de la municipalité pour assurer la tranquillité des habitants, commerçants et entreprises.

STATIONNEMENT RESPONSABLE !

Signalez tout véhicule immobilisé depuis un certain temps à la police municipale en indiquant : marque, modèle, immatriculation, lieu de stationnement, et, si possible, une photo. Transmettez ces informations par mail, téléphone ou via l'appli Intramuros.

Selon l'article R 417-12 du code de la route, « est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police ».

Un arrêté municipal pris par Monsieur le Maire réduit ce délai à 48 heures sur la commune de Bruguères.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Partez en vacances l'esprit léger !

La police municipale et la gendarmerie surveillent votre domicile en votre absence !



Ce service public, à vocation nationale, est ouvert à tous les habitants qui en font la demande par mail, par courrier ou en se présentant directement à l'accueil de la police municipale ou à la gendarmerie de Saint-Jory.

Un transfert mutuel des demandes est effectué entre les deux services.

Dans le cadre de leurs patrouilles de surveillance générale, la police municipale et la gendarmerie passent devant votre maison et s'assurent qu'il n'y a rien d'anormal aux abords. Une mention au bulletin de service, faisant suite à ce passage, sera rédigée en interne par le service.



La complémentarité avec la gendarmerie

La police municipale collabore étroitement avec la gendarmerie. Les deux institutions veillent à la sécurité des biens et des personnes. Leur présence complémentaire sur le terrain permet une intervention rapide. Cependant, les policiers municipaux n'ont pas de pouvoir d'enquête, il est donc nécessaire de se rendre en gendarmerie pour déposer une plainte. Le dépôt de main courante est toutefois possible à la police municipale.



Le saviez-vous ?

Une intervention de gendarmerie ne suffit pas à ouvrir une procédure auprès du procureur de la République, un dépôt de plainte est obligatoire.



**PRÉVENTION
ET SÉCURITÉ**

Infos pratiques

30 place de la République
31 150 BRUGUIERES
05 61 82 53 27

pm@mairie-bruguieres.fr
Du lundi au vendredi,
8h-12h et 13h-17h

En dehors de ces plages :
appelez la gendarmerie.

Gendarmerie de St-Jory

Composez le 17
cob.st-jory@gendarmerie.
interieur.gouv.fr
Accueil du public
Du lundi au Dimanche
8h-12h / 14h-18h
Patrouille
24h/24 et 7 jours/7



Le plan communal de sauvegarde

Ce dispositif est conçu pour organiser la réponse de la commune face à des risques majeurs identifiés sur la commune, définir les actions prioritaires à engager et coordonner les moyens humains et matériels disponibles. Il repose sur une mobilisation rapide de toutes les parties prenantes.

Son objectif est clair : protéger les populations, garantir une gestion efficace des secours et informer les citoyens pour qu'ils adoptent les bons comportements face à une situation d'urgence.

Ainsi, en cas d'alerte, le PCS prévoit des mesures comme l'évacuation de quartiers à risque, la mise en place de centres d'accueil ou encore la diffusion d'informations via des canaux dédiés.

De celui-ci découle le **Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, support d'information précisant comment la population serait alertée en situation de crise et quelles sont les consignes de sécurité qu'elle devrait alors appliquer.



Le saviez-vous ? Nos 9 risques majeurs



RISQUE INONDATION



RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



RISQUE SISMIQUE



RISQUE NUCLÉAIRE



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



RISQUE INDUSTRIEL



RISQUE TERRORISTE

Connaissez-vous la participation citoyenne et la réserve communale ?



La participation citoyenne vise à faciliter la communication entre les élus, les forces de l'ordre et les habitants d'un quartier et renforcer le maillage solidaire entre voisins. Ainsi, les habitants d'un quartier, peuvent faire remonter les anomalies, en lien avec la sécurité, constatées dans leur quartier. Ces référents participation citoyenne sont bénévoles et sélectionnés par le maire et l'adjoint à la sécurité, avec avis de la responsable de la police municipale et du commandant de gendarmerie. Cette vigilance réciproque, permanente et de proximité assure une mission de veille, sans jamais se substituer aux forces de l'ordre dans leurs missions.



La réserve communale est un engagement solidaire visant à participer à la gestion d'événements majeurs en apportant soutien et assistance aux institutions et en intervenant, en appui des services sollicités, auprès de la population lors de manifestations sur la commune ou de situations de crise comme lors de l'incident du wagon à la gare de triage de Saint-Jory avec l'évacuation de Lespinasse en 2022.

Pour devenir membre de l'un ou l'autre de ces dispositifs, il vous suffit de prendre contact avec la Police Municipale au poste, par mail sur pm@mairie-bruguieres.fr ou par téléphone 05 61 82 53 27.

Sur les chemins de l'école !

Quelques conseils pratiques pour que les abords des écoles restent un lieu sûr pour nos enfants !

Départ matin !

- J'anticipe le départ de la maison pour prendre le temps de me garer tranquillement.
- Je privilégie la marche à pied ou le vélo.
- Je pense à covoiturer.



Tranquille en chemin !

- Je marche sur les trottoirs.
- Je traverse sur les passages piétons.



Parking serein !

- Je ne stationne que sur les emplacements prévus : pas en double file, pas sur un trottoir (même à cheval), pas sur un passage piéton !
- Les pistes cyclables ne sont pas des places de parking.
- Je respecte les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.
- J'effectue si possible du dépôt minute (s'arrêter simplement, sans sortir du véhicule, pour permettre à mon enfant de descendre).
- Je fais descendre mon enfant du côté du trottoir.
- Je redouble de vigilance en manœuvrant avec mon véhicule.



Je respecte les consignes des agents municipaux qui encadrent les entrées et sorties des écoles.

Conduite sans pépin !

- En sortant du parking Rhin et Danube, il est interdit de tourner à gauche.
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour les parents et les enfants.
- Je ne téléphone pas au volant !



Le saviez-vous ?

Le champ de vision d'un enfant est moitié moins large que celui d'un adulte, 4 secondes sont nécessaires à un enfant pour percevoir qu'un véhicule est en mouvement !



POUR UN QUOTIDIEN HARMONIEUX : QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES !

Les nuisances sont comme les moustiques, elles piquent !

Voici quelques précieux conseils pour éviter les irritations entre voisins !

Question : Puis-je chanter comme une diva pendant mes soirées ?

Réponse : Malheureusement non, car plutôt que de vous couronner reine du karaoké, vos voisins risquent d'appeler la police pour tapage !

Que dit la loi ? Aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage (jour et nuit).

Risque encouru : amende 135 € !



Question : Puis-je allumer un feu de joie avec mes déchets verts fraîchement coupés dans mon jardin ?

Réponse : Non ! Il existe des alternatives telles que le compostage, le broyage ou encore l'apport en déchetterie pour vous en débarrasser de manière plus respectueuse de l'environnement et de vos voisins.

Que dit la loi ? Le brûlage des déchets verts à l'air libre est strictement interdit. R. 131-37 du Code de l'environnement et art. 84 du règlement départemental .

Risque encouru : amende 135 € !



Question : Il fait vraiment trop chaud en journée, puis-je faire mes travaux de rénovation, jardinage, grand ménage, à la fraîche vers 5h du matin ?

Réponse : Absolument pas, d'autant plus que vous risquez fort de faire grimper la température avec vos voisins !

Que dit la loi ? Un arrêté préfectoral précise qu'ils ne peuvent être effectués que les jours ouvrables :

Lundi > vendredi : 8h30-12h / 14h30-19h30,

Les samedis : 9h -12h / 15h -19h

Les dimanches et jours fériés : 10h -12h / 16h-18h

Risque encouru : amende 135 € !



Taille des végétaux pour ne pas gêner la visibilité et la circulation

- Les branches ou haies ne doivent pas empiéter sur la voie publique ou gêner la bonne visibilité des panneaux de signalisation et lampadaires.
- Les branches ne doivent pas toucher les lignes électriques ou téléphoniques.
- Haies proches des carrefours : hauteur max. 80 cm sur 10 m suivant l'angle.

CITOYENNETÉ VIVRE ENSEMBLE

LES VALEURS PORTÉES HAUT ET FORT

Notre engagement repose sur une volonté forte : informer, consulter et vous associer à l'avenir de notre commune pour construire une ville qui nous ressemble et nous rassemble, dans un esprit de dialogue et de solidarité. Nous croyons profondément qu'accompagner le développement de la ville de demain ne peut se faire sans une participation active de tous.

QU'EST-CE QU'UNE VILLE CITOYENNE ?

C'est une ville où chacun s'implique, où les habitants ont véritablement envie de participer !

En mettant les Bruguériois au cœur de la vie locale, nous avons créé un cadre privilégié d'échanges directs entre vous et vos élus. Ces moments favorisent le partage d'idées permettant de mieux répondre aux attentes de chacun.

Nous vous proposons différents formats de participation citoyenne :



Rendez-vous Information citoyenne : Des moyens renforcés pour vous tenir informés des actualités locales, avec des supports de communication plus accessibles, une meilleure visibilité des projets municipaux.



Rendez-vous Consultation ou Concertation citoyenne : La première pour recueillir vos avis et vos remarques sur les sujets d'intérêt général. La seconde pour avoir de véritables débats d'idées et être associé à la réalisation de projet.



Rendez-vous Atelier citoyen : Permettre à un groupe de citoyen volontaire de rejoindre les élus pour co-construire, co-décider sur des sujets d'intérêt général.



RENDEZ-VOUS Citoyen !

Pour bien vous repérer : les visuels des rendez-vous mettent en scène un personnage coloré et souriant avec un mégaphone, qui invite la population à venir échanger et partager avec les élus. Dès que vous le croisez, c'est l'appel à participer !

Il sera accompagné d'un symbole pour indiquer le thème du rendez-vous :



Ponctuation = Information,



Puzzle = Travail collectif,



Rouages = Coconstruction.

LE BUDGET PART'ICI'PACTIF

Fort du succès de la première édition et du projet d'écopâturage, nous reconduisons ce dispositif !

Une part du budget d'investissement sera dédiée à des projets proposés et votés par les Bruguériois, selon le principe : « Vous décidez, nous réalisons ! » Tous, sans condition d'âge ou de nationalité, peuvent participer, seuls ou en groupe (les mineurs doivent être accompagnés d'un référent majeur).





Zoom sur la Ctg !

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une initiative qui vise à renforcer la coordination et l'efficacité des services publics proposés aux Bruguériens, grâce à un partenariat étroit entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cette démarche mobilise l'ensemble des ressources du territoire pour répondre de manière cohérente aux besoins de la population.

Suite à un diagnostic approfondi, 4 axes thématiques clés ont été identifiés et priorisés :

Axe 1 : développer et optimiser les services aux familles / aux enfants, aux jeunes et aux parents

Axe 2 : renforcer l'attractivité en valorisant et améliorant les équipements et services du territoire en prenant en compte les besoins spécifiques des habitants

Axe 3 : rendre l'offre lisible et créer les conditions d'une coopération transversale autour des acteurs et ressources du territoire

Axe 4 : animer le territoire et trouver des solutions citoyennes pour renforcer le sentiment d'appartenance au territoire

Ces axes stratégiques sont au cœur de la CTG, conclue pour la période 2023-2027.

La convention s'inscrit pleinement dans le projet politique municipal et reflète les valeurs essentielles portées par la Ville : le vivre-ensemble, la continuité éducative et l'égalité des chances. Grâce à ce cadre de partenariat, la Municipalité réaffirme son engagement à offrir des services adaptés et accessibles à tous, en faveur d'une société plus solidaire et inclusive.



CITOYENNETÉ
VIVRE ENSEMBLE



Le marché qui vous ressemble !

Chaque dimanche matin, de 8h00 à 13h00, rendez-vous sur le marché de plein vent sur la place de la République ! Vous y trouverez à coup sûr votre repas pour le midi, ou des produits frais pour vous concocter de bons petits plats pour toute la semaine !

Depuis le début de l'année 2025, la commune a mis en place un *atelier citoyen* afin de coconstruire le marché dominical de Bruguères, l'objectif est de le rendre encore plus attractif et adapté aux attentes des habitants. Sous l'impulsion de la commission Citoyenneté et Vivre Ensemble, avec la participation des citoyens et des commerçants, cet *atelier citoyen* travaille et échange pour construire le marché qui vous ressemble.

Les repas de quartier !



Il est de coutume que les Bruguériens se réunissent pour des moments de convivialité, d'échange et de bonne humeur entre voisins ! Et pour vous accompagner dans l'organisation de vos repas de quartier, la mairie est là pour vous aider.

Besoin de tables et de chaises ? Nous vous prêtons le matériel nécessaire ! Pour cela, contactez notre référent à service-sport@mairie-bruguieres.fr et retirez un dossier quelques semaines avant votre événement.

Quelques points importants :

- Si plusieurs repas de quartier ont lieu le même jour, les disponibilités en matériel peuvent être limitées.
- Le prêt n'est pas possible à certaines dates en raison de manifestations municipales.

Pensez à réserver votre date sans tarder pour garantir la réussite de votre événement !

LES RDV QUI RASSEMBLENT



Des moments précieux pour la convivialité et créer des s

Cérémonie des vœux

Janvier - Bascala

Fêtons ensemble la nouvelle année !

Repas des aînés

Janvier - Bascala

Un moment convivial à partager !

La nuit de la lecture

Janvier - Médiathèque

Soirée dédiée à la lecture et aux jeux !

Le Carnaval du comité des fêtes

Mars - Place de la République > Bascala

Parade, embrasement et goûter !

Le marché de printemps

Mars / Avril - Place de la République

Animations sur le marché de plein vent !

Echos et Merveilles

Mai - Bascala

Festival des cultures imaginaires, des mondes fantastiques et de la médiévalité !

Soirée jeux

Juin - Médiathèque Ludothèque

La fabrique à souvenirs !

Festival des Alalé

Juin - Cours de écoles

Fête de fin d'année des accueils de loisirs !

Concert de l'école de Musique

Juin - Bascala

Clôture de l'année en musique et gourmandises !

Conte musical

Juin - Bascala

Spectacles de fin d'année des écoles

Fête du lac

Juillet - Base de Loisirs

Événement gourmand, dansant avec feu d'artifice !



*sur tisser des liens, cultiver
des souvenirs inoubliables !*

Forum des associations

Septembre - Bascala

Découvrir l'offre d'activités et d'engagements citoyens
proposés par les associations et l'école de Musique !

Cérémonie d'accueil des nouveaux Bruguiérois

Septembre - Salle du lac

Se rencontrer, échanger, répondre à vos questions

La fête locale

Septembre - Base de loisirs

3 jours de fête foraine et de concerts !

La semaine bleue

Octobre - Taverne

Semaine dédiée aux seniors :
animations, ateliers, conférences !

Villes pour tous

Novembre - Bascala

Sensibilisation au Handicap !

Festivités de Noël

Décembre - Place de la République

Chalets, marché artisanal et gourmand !

Concert de l'école de Musique

Décembre - Xeraco

1^{er} concert de l'année !

ET TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Les afterworks du Bascala

Rendez-vous réguliers dans le hall

Animations ludiques à thème, danse,
ambiance festive survoltée !

Le marché qui vous ressemble

Tous les dimanches - Place de la République

Animations à thème occasionnelles !

Les commémorations

Mars - Mai - Novembre

Les animations et expositions de la médiathèque

PARKINGS

La durée de stationnement n'est pas la même partout sur la commune !



PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

67 places blanches
25 places bleues 1h30
7 places bleues 30 min

RUE DE L'ÉGLISE

3 places bleues 1h30

PASSAGE DELPOUY

6 places bleues 1h30

PLACE DU CASTELET

30 places bleues 1h30
4 places bleues 10 min

PARC XERACO

100 places blanches.

AVENUE DE TOULOUSE

25 places bleues 1h30

ESPACE NOUGARO

47 places blanches

PARKING RHIN ET DANUBE

14 places bleues 10 min
10 places blanches

RUE DE LA BRIQUETERIE

8 places bleues 1h30

LE BASCALA

500 places

ENTRÉE AUTOROUTE

120 places dédiées au covoiturage.



DÉPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS



Ligne 169 La vache Du lundi au vendredi toute l'année de 7h10 à 9h30 et de 15h55 à 20h. Un passage toutes les 30 minutes.

- Départ de Bruguières Mairie avec desserte des arrêts Hortensias, Bruguet, Coubertin, Gamouna, Pont Rouge, Prairie, Acacias.

Ligne 69 La vache Du lundi au samedi de 6h05 à 20h30 - Passage toutes les 30 minutes en heure de pointe et toutes les heures en heure creuse - Passage toutes les 40 minutes le samedi toute la journée.

- Départ Bruguières Verger avec desserte des arrêts Bruguières Mairie, Ecole Bruguières et Gamouna

Mobibus toute la semaine de 7h00 à 0h30 en semaine et à partir de 9h les samedis, dimanches et jours fériés - service de porte-à-porte ou d'adresse à adresse sur 101 communes de la grande agglomération toulousaine (sous condition, s'adresser au CCAS).

Ligne 33 Les argoulets le dimanche Aller de 7h00 à 18h40 et retour de 8h00 à 20h20 - Passage toutes les 2 heures - Départ Bruguières Mairie avec desserte des arrêts Tour, Bois, Palanques, Hespérides.

Lio 351 - Villemur-Fronton-Toulouse

toute la semaine de 7h00 à 20h00 Arrêt Mairie de Bruguières.

RETROUVEZ LES LIGNES SCOLAIRES P.49



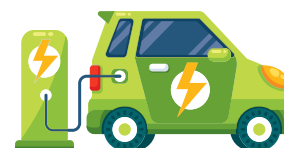
Pour rejoindre le centre commercial de Fenouillet, Pensez correspondance avec la ligne Linéo 10 à St-Alban !

Ligne 69 : Descente arrêt « Le mariel » par exemple.

Ligne 169 : Descente arrêt « Ecoles » par exemple.

VENIR A BRUGUIERES

- A62 - 2 km du centre ville
- Gare de St-Jory - 4 km
- Aéroport de Blagnac - 11 km
- Voies vertes sur M63G et M59



RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES

- Dios Hotel Av. de l'Euro
- Super U Av. du Bruguet
- Place de la République
- Total Energies Av. de Toulouse
- Parking Rhin et Danube

LE SERVICE URBANISME ACCOMPAGNE VOS PROJETS



Le saviez-vous ?



Depuis le 1er janvier 2022, toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent être effectuées en ligne via le portail dédié !



Sur le site service-public.fr, vous trouverez les informations nécessaires pour remplir votre dossier, ainsi que des fiches pratiques sur le certificat d'urbanisme, la déclaration préalable de travaux, le permis d'aménager, le permis de construire, le permis de démolir, ...

Si vous avez des difficultés pour réaliser vos démarches en ligne, vous avez toujours la possibilité de vous renseigner et de déposer votre demande auprès du service urbanisme sur rendez-vous.



Les missions du service urbanisme

- Accompagner et conseiller les administrés ou entreprises dans l'élaboration de leur projet
- Accueillir les usagers pour toute question liée à l'urbanisme
- Éditer les relevés de propriété
- Réceptionner les demandes de papier sauf pour les personnes morales qui ont l'obligation de déposer en dématérialisé depuis le 1er janvier 2025.
- Consulter le PPRI, PPRS et PLUI-H
- Gestion de l'occupation du domaine public
- Dénomination et numérotation des voies
- Demandes d'autorisation d'urbanisme et consultation des dossiers.



URBANISME

Infos pratiques

Mairie de Bruguères
Hôtel de Ville
19, place de la République,
31150 Bruguères

05 62 22 97 75
[responsable.urba@
mairie-bruguieres.fr](mailto:responsable.urba@mairie-bruguieres.fr)

05 62 79 95 18
[urbanisme@
mairie-bruguieres.fr](mailto:urbanisme@mairie-bruguieres.fr)

Horaires

Sur rendez-vous
uniquement

Du Lundi au vendredi*
de 9h00 à 12h00 et de
14h00 à 17h30
(*16h30)



Bon à savoir

Les autorisations
d'urbanisme
sont instruites par
Toulouse Métropole.
Quand un projet respecte
les règles d'urbanisme,
le maire ne peut pas
interdire un programme.

MIEUX CONNAITRE LES DÉMARCHES D'URBANISME : QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

Ces travaux doivent être soumis à une demande d'autorisation auprès de la mairie, permettant ainsi à la commune de vérifier la conformité des projets proposés. Déclaration Préalable **DP** ou Permis de Construire **PC** ? **AUCUNE FORMALITÉ** si l'implantation est conforme au PLU ? Suivez le guide !

Suivez le guide !

ABRI DE JARDIN OU LOCAL TECHNIQUE (PISCINE)

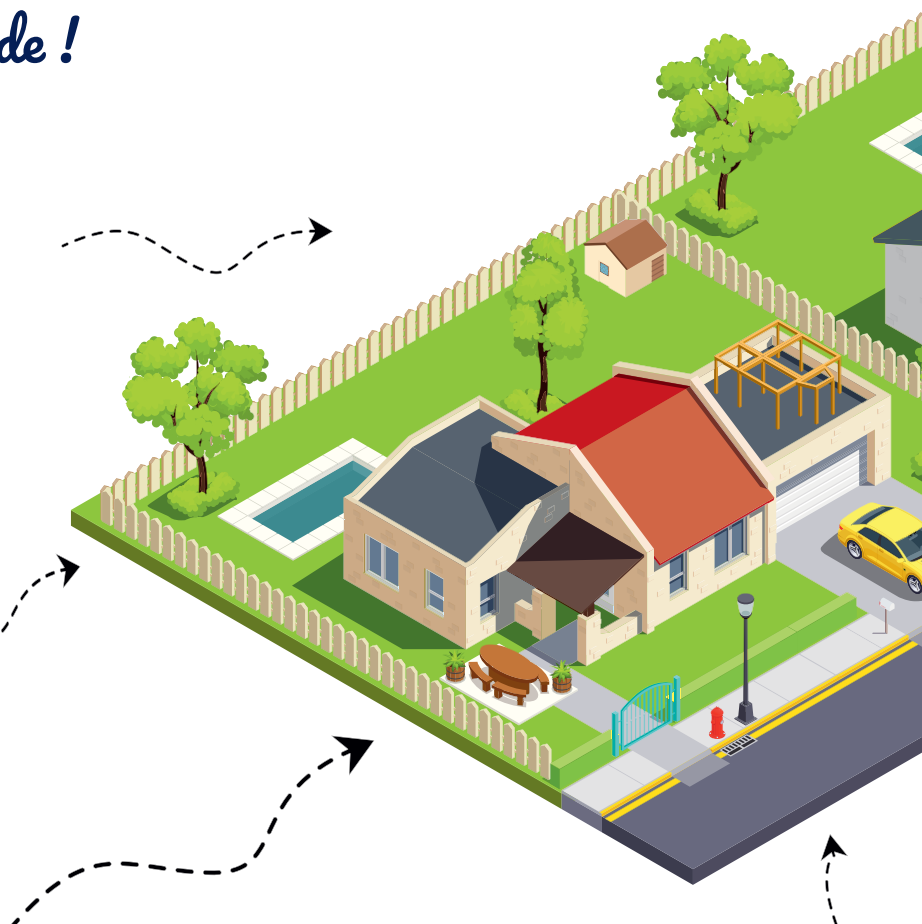
- < 5 m² : **AUCUNE FORMALITÉ**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de trois mois : **AUCUNE FORMALITÉ**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture inférieure à 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique supérieur à 20 m² : **PC**

AMÉNAGEMENT DES COMBLES SI >1M80 OU AUTRE AMÉNAGEMENT EN ESPACE D'HABITATION

- < 5 m² : **AUCUNE FORMALITÉ** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**



Bon à savoir !

- Pour connaître la limite de propriété, seul un géomètre est habilité !
 - N'oubliez pas de conserver le pourcentage d'espaces verts de pleine terre obligatoire sur votre parcelle.
 - Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la Mairie ou connectez-vous :
- 36 <https://metropole.toulouse.fr/demarches/faire-une-demande-dautorisation-durbanisme-toulouse>

**TOIT**

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- $< 5 \text{ m}^2$: **AUCUNE FORMALITÉ**
- $< 20 \text{ m}^2$: **DP**
- $> \text{à } 20 \text{ m}^2$: **PC**

**CRÉATION FENÊTRE, OUVERTURE
DE TOIT, ET CHANGEMENT DE
MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP**

GARAGE :

- $< 5 \text{ M}^2$: **AUCUNE FORMALITÉ**
- $< 20 \text{ M}^2$: **DP**
- $> 20 \text{ M}^2$: **PC**
- Transformation de garage en habitat
quelque soit la superficie : **DP**

**VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE,
PERGOLA EN ZONE U DU PLU**

- $< 5 \text{ m}^2$: **AUCUNE FORMALITÉ**
- $< 40 \text{ m}^2$: **DP**
- $> 40 \text{ M}^2$: **PC**



*Différent en zones agricole et naturelle du PLUI,
rapprochez-vous du service urbanisme*

CLIMATISATION : DP

Les blocs doivent être intégrés à la construction. Il est
interdit d'installer une climatisation en façade côté voirie
surplombant le domaine public.

PORTAIL CLOTURE : DP

Attention à la hauteur !

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondations profondes, quelle que soit la surface : **AUCUNE FORMALITÉ**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes
et/ou $< 5 \text{ m}^2$: **AUCUNE FORMALITÉ**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes $< 20 \text{ m}^2$: **DP**
- Surélevée et ou avec fondations profondes (au-delà de 6 m) $> 20 \text{ m}^2$: **PC**

Clôture

Pour toute édification de clôture ou remplacement une déclaration préalable doit être déposée. Le mur doit être crépis obligatoirement des deux côtés.



Une clôture ne constitue pas une limite de propriété.

Espace Boisé Classé

Si vous êtes propriétaire d'un bois classé en EBC, vous devez impérativement déposer une demande de défrichement, d'abattage ou de coupe d'arbres auprès de la DDT 31 avant d'entamer tous travaux. Une fois votre demande acceptée, un arrêté vous sera délivré, autorisant le début des opérations.



Sécheresse

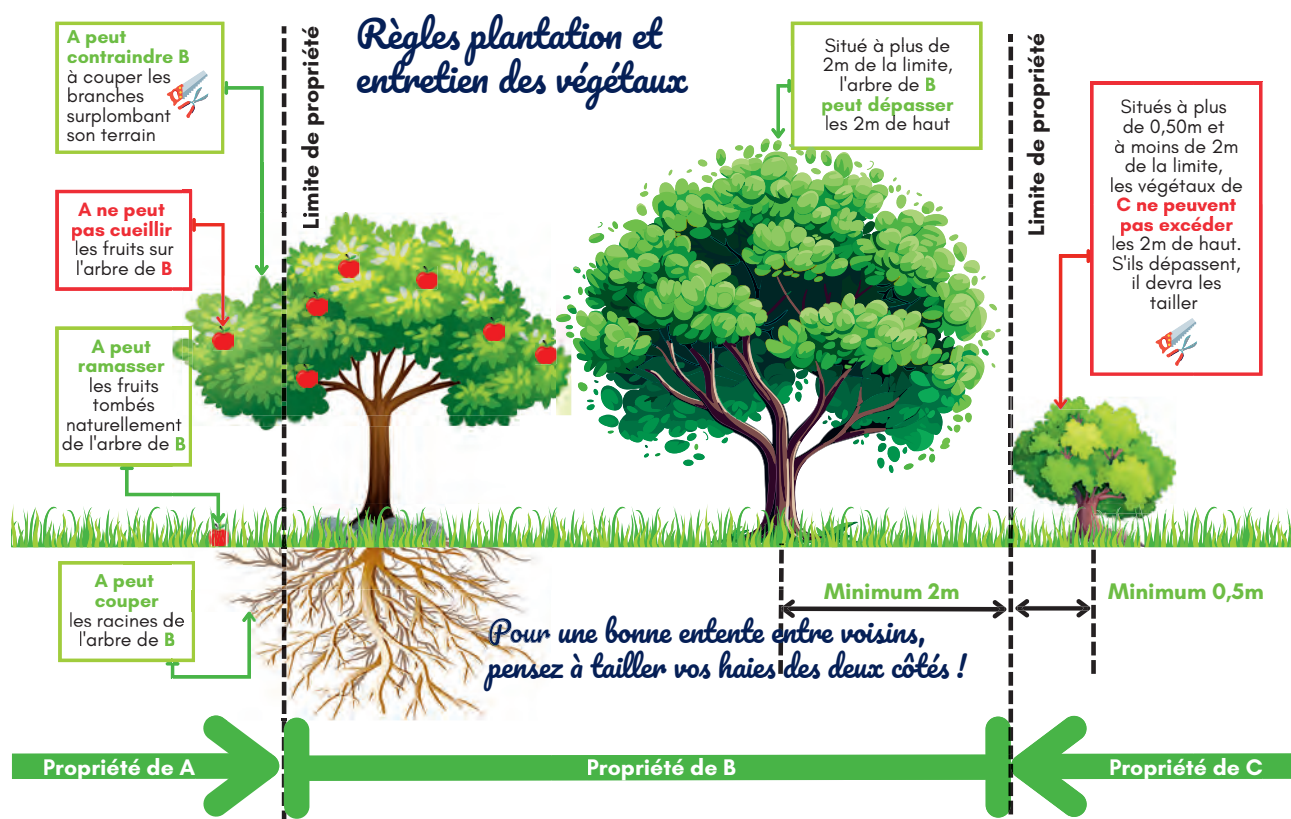
Chaque année, la commune dépose une demande auprès des services de l'État pour obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle due à la sécheresse.



Pensez à vous inscrire en mairie afin de recevoir l'arrêté préfectoral une fois qu'il sera publié. Vous pourrez ensuite transmettre ce document à votre assurance.



N'oubliez pas également d'ouvrir un dossier sinistre auprès de votre compagnie d'assurance dès que possible pour faciliter vos démarches.



“ Grand est celui
qui n'a pas perdu
son cœur d'enfant !
- Merciris - ”



FAMILLE

P.40 - LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

P.41- TROUVER UN MODE DE GARDE

- Le Guichet unique

P.41- LE RELAIS PETITE ENFANCE

- Présentation
- Son rôle

P.43- LA CRÈCHE

- Présentation
- Projet éducatif
- Modalités d'inscription
- Tarification

P.44- LES ECOLES

- Présentation
- Horaires
- Inscriptions
- Les ATSEM
- L'étude surveillée
- La musique

P.46- LES ACCUEILS DE LOISIRS

- Présentation
- Informations pratiques
- La navette associative
- Les stages
- Les séjours

P.48 - JEUNESSE

- Cap Jeune'S
- Scolarité et transports
- Emploi et Stage

P.50 - LA RESTAURATION SCOLAIRE

P.51 - LE PORTAIL FAMILLE

- Fonctionnement
- Conditions d'accès

Le pôle famille et sports

Nous mettons tout en œuvre pour offrir à chacun un cadre de vie adapté aux différentes tranches d'âge, les accueillir dans un environnement sécurisé et stimulant propice à la découverte et au vivre ensemble. Les équipes éducatives, attentives au bien-être de chaque enfant, travaillent en étroite collaboration avec les familles pour construire un projet personnalisé (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité*, veille éducative**, accompagnement enfants en situation de handicap...)

Les 5 axes du Projet éducatif de territoire

Notre projet éducatif de territoire (PEDT), en s'appuyant sur une coopération renforcée entre les différents acteurs éducatifs, s'articule autour de cinq axes principaux.

Axe 1

Rechercher la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps, espaces et acteurs éducatifs à travers une coopération renforcée de la petite enfance à la jeunesse, favoriser le travail collaboratif et capitaliser ses apports.

Axe 2

Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous, du petit enfant au jeune adulte.

Axe 3

Renforcer l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap

Axe 4

Développer une politique de soutien à la fonction parentale.

Axe 5

Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable.



Le Clas *



Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un petit coup de pouce pour la réussite des enfants, basé sur des outils adaptés, la confiance mutuelle, une pédagogie de projet, et des activités qui favorisent la réussite et l'épanouissement.

La veille éducative **

La Veille Éducative est une instance regroupant des professionnels du secteur socioéducatif qui vise à créer un réseau pour répondre aux besoins des familles en difficulté éducative, sociale, culturelle ou de santé.

PETITE ENFANCE : LES PREMIERS PAS DANS UN MONDE DE DÉCOUVERTES ...



PETITE
ENFANCE



Vous attendez un heureux événement et vous recherchez un mode de garde, le guichet unique est LA SEULE porte d'entrée !

LE GUICHET UNIQUE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ



Vous désirez un accompagnement dans vos démarches ? Le Guichet Unique de la petite enfance est là pour vous aider ! Il vous permettra de découvrir toutes les options de garde disponibles sur le territoire (crèche municipale, assistantes maternelles) et vous assistera dans la préparation de votre dossier d'inscription.

A Bruguères, ce guichet unique est le Relais Petite Enfance (RPE) « À petits pas ». C'est la porte d'entrée exclusive pour les familles qui recherchent des informations sur les structures d'accueil de la commune.

LE RELAIS A PETITS PAS !



Le RPE est un service gratuit pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel. Il vise à établir un environnement propice à l'accueil individuel des familles et centralise également les pré-inscriptions pour l'accueil collectif en crèche.

Contact :

rpe@mairie-bruguieres.fr
07 78 67 48 22

Parc Xéraco
31150 Bruguères

Accueil assistantes maternelles et enfants :

lundi, mardi et jeudi
9h15-11h45

Atelier parents-enfants
mercredi 10h00 - 12h00
(sauf période de
vacances scolaires)



Le rôle du relais

Pour les jeunes enfants :

- Occasions de rencontres, éveil et découvertes
- Ateliers, animations, partage de moments et d'espace de jeux avec d'autres enfants
- Sorties pédagogiques, exploration de nouveaux environnements et ouverture sur l'extérieur

Pour les parents :

Informations sur les différents modes de garde de l'enfant (structure collective et accueil individuel)

- Liste des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s agréé(e)s sur le territoire et leurs disponibilités
- Explications sur la relation contractuelle avec le salarié (assistant(e) maternel(le) ou employé(e) à domicile)
- Informations d'ordre général sur les droits et devoirs du particulier employeur et sur les prestations sociales auxquelles il a droit (ex : CAF)



Pour les assistantes maternelles :

- Mise en relation avec des parents recherchant un mode d'accueil
- Informations d'ordre général sur le statut, les droits et devoirs...
- Ecoute, échanges et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne
- Promotion de la formation continue
- Animations de soirées à destination des professionnels
- Informations professionnelles (prêt de revues spécialisées, dates des conférences sur le territoire...)
- Informations sur le métier, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément.



L'atelier Parents - Enfant

- Espace chaleureux où les parents et leurs enfants peuvent se retrouver pour jouer et partager des moments ensemble.
- Sessions animées par une éducatrice spécialisée dans la petite enfance et, selon les besoins exprimés par les parents, un expert différent peut se joindre à nous, qu'il s'agisse d'un psychologue, d'un nutritionniste ou d'une puéricultrice...
- La participation à l'atelier est gratuite et une inscription est nécessaire.



LA CRÈCHE LES 3 POMMES !

Notre structure propose une flexibilité d'accueil varié : accueil régulier, occasionnel ou en urgence, allant de un à cinq jours par semaine.

Elle est spécialement aménagée pour s'adapter aux divers besoins des familles, offrant les bénéfices conjoints d'une crèche et d'une halte-garderie.



L'enfant au cœur de notre projet éducatif

Intervention
de l'adulte
mesurée

Respect
des rythmes
de chacun

Bonne
connaissance
de l'enfant

Travail
d'équipe

Distance
professionnelle

Empathie

Verbalisation



Modalités d'inscription à la crèche

Les parents sont invités à se rapprocher du guichet unique dès le quatrième mois de grossesse pour effectuer la pré-inscription de leur enfant avant sa naissance. Le dossier de pré-inscription est disponible uniquement auprès de ce service. Pour les besoins annuels (hors situations d'urgence ou demandes occasionnelles), une commission d'attribution se réunit chaque année en mars pour examiner les dossiers en fonction de la situation familiale. Les critères d'attribution sont disponibles auprès du guichet unique.



La tarification

La participation des familles varie en fonction des ressources et de la composition de la famille. Elle correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants dans la famille, dans les limites d'un plancher et d'un plafond définis annuellement par la Cnaf. Ils sont communiqués chaque année par la Caf aux établissements d'accueil pour jeunes enfants.



CRÈCHE
LES 3
POMMES

Infos pratiques

Parc Xéraco
31150 Bruguères
rpe@mairie-bruguieres.fr
07 78 67 48 22
creche@mairie-bruguieres.fr
05 61 82 35 28

Horaires

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30.
Fermée samedi,
dimanche et jours fériés.
Fermeture annuelle en été
de fin juillet à fin août et
semaine de Noël.

Calcul de la participation horaire de la famille :

Elle se calcule donc en fonction :

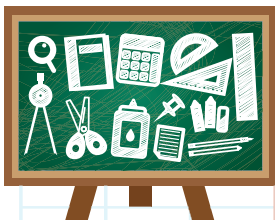
- Des ressources
- De la composition de la famille

Ressources nettes annuelles N-2
divisées par 12 X taux d'effort de
la famille = tarif horaire

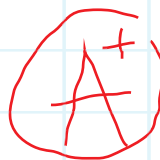
Paiement :

Sur le portail famille





LES ÉCOLES : AU TABLEAU !



La commune compte trois écoles : les Mésanges, école maternelle, les Bruyères, école élémentaire et l'école des 4 saisons fraîchement sortie de terre à la rentrée 2023.



Le saviez-vous ?

**LES HORAIRES SONT
VOTÉS POUR 3 ANS !**



Suite à la consultation
des conseils d'école en 2023,
l'organisation des rythmes scolaires
a été modifiée jusqu'en juin 2026 !

Matin :
8h30 > 11h45

Après-midi :
13h45 > 16h30

**Il n'y a pas classe le mercredi
(Accueil ALSH).**



Les Mésanges

École maternelle de 6 classes
10, Rue des Mésanges
05 61 82 27 84.
ce.0311700e@ac-toulouse.fr



Les Bruyères

École élémentaire de 10 classes
32, rue des fleurs
05 61 82 21 78.
ce.0312195t@ac-toulouse.fr



Les 4 saisons

École maternelle de 4 classes
École élémentaire de 6 classes
1, rue Férétra
05 32 93 03 95
ce.0313132l@ac-toulouse.fr

ABC

Comment savoir sur quelle école mon enfant est affecté ?

Adressez-vous au régisseur des recettes par mail

regies@mairie-bruguieres.fr ou au 05.62.22.97.76



Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles)

Elles jouent un rôle essentiel au sein des écoles maternelles. Elles assistent les enseignants dans l'accompagnement des enfants, en participant à leur accueil, à leur hygiène et à leur encadrement quotidien.

Elles veillent à la préparation et au rangement du matériel pour les activités pédagogiques et garantissent la propreté des locaux. Leur présence assure un environnement serein et adapté, contribuant ainsi au bon déroulement des journées scolaires. Leur mission s'étend à la pause méridienne, où elles encadrent les enfants pendant le repas, assurant ainsi une continuité dans leur prise en charge tout au long de la journée.

L'étude surveillée

Mise en place dans les deux écoles les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30 pour les élèves du CE2 au CM2, elle offre un cadre calme et posé leur permettant de travailler de manière autonome dans des conditions optimales.

Dispensée par les enseignants, les inscriptions se font auprès de l'école
Renseignements tarifs auprès de la régie.



La musique à l'école

La ville prend en charge des interventions musicales à l'école afin de rendre la musique accessible à tous.

Notre professeur initie les enfants à diverses cultures, leur offre une approche sensorielle de la musique et les sensibilise à la pratique chorale et instrumentale. Une pratique qui œuvre aussi à forger le citoyen et le spectateur de demain.

Inscription à l'école



DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER :

Pour les nouveaux arrivants et les petites sections de maternelle :

- Justificatif de domiciliation sur Bruguères datant de moins de 3 mois (facture EDF, eau ou impôts)
- Carnet de santé de l'enfant (cf. page de vaccination)
- Livret de famille
- Attestation quotient familial CAF ou attestation MSA ou le dernier avis d'imposition sur les revenus de la famille (ou des 2 parents si déclaration séparée)
- Certificat de radiation de l'ancienne école (pour les enfants ayant déjà été scolarisés dans une autre école)

Pour les enfants déjà scolarisés :

- Justificatif de domiciliation sur Bruguères datant de moins de 3 mois (facture EDF, eau ou impôts)
- Attestation quotient familial CAF ou attestation MSA ou le dernier avis d'imposition sur les revenus de la famille (ou des 2 parents si déclaration séparée)

Pour un certificat de radiation :

Contactez la direction de l'école que vous quittez !



ACCUEILS DE LOISIRS

Horaires des alae

Matin : 7h15 > 8h20

Midi : 11h45 > 13h45

Soir : 16h30 > 19h00

Horaires mercredi et vacances

Matin :

7H15 > 12H00

ou 13H45 avec repas

Après-midi :

12H00 > 19H00 avec repas

ou 13H45 > 19H00

JOURNÉE COMPLÈTE :

7H15 > 19H00

Inscriptions
annulations
paiement :

PORTAIL FAMILLE



Retrouvez les projets
pédagogiques ici !



LES ACCUEILS DE LOISIRS : LES 400 COUPS !



Les accueils de loisirs de Bruguères : Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pour les enfants de 3 à 11 ans, offrent un cadre sécurisé et bienveillant, propice à l'éveil, à la découverte et à la socialisation.

Ouverts avant et après l'école, à la pause méridienne (ALAE), le mercredi et durant les vacances scolaires (ALSH) dans les locaux des Mésanges et des Bruyères, ils proposent des activités variées : sportives, artistiques, culturelles et des sorties enrichissantes.

Encadrés par des animateurs diplômés, ces moments s'inscrivent dans un projet pédagogique annuel adapté aux besoins et au bien-être des enfants.



ALAE 4 SAISONS

05 32 93 03 96

alae4saisons@
mairie-bruguieres.fr



ALAE BRUYERES MESANGES

05 61 82 28 76

alaebruyeresmesanges@
mairie-bruguieres.fr



MERCREDI



VACANCES

05 61 82 28 76

alsh@mairie-bruguieres.fr





La navette associative

La municipalité facilite l'accès aux activités des associations et de l'école de musique en organisant une navette le mercredi, de 9h45 à 12h30 et de 13h20 à 18h00, pour les enfants inscrits aux accueils de loisirs.

- **Inscriptions** : Fréquentation régulière obligatoire. Les parents doivent fournir une fiche validée par l'association ou l'école de musique et l'accueil de loisirs avant le vendredi 19h.
- **Coût** : Calculé selon le quotient familial, avec facturation mensuelle après service rendu.
- **Clôture** : Les inscriptions se terminent chaque année avant les vacances d'automne.

Les stages : une immersion 100% sportive

Pour les passionnés de sport, les stages proposés pendant les vacances d'automne et de printemps en ALSH offrent une semaine d'activités sportives variées, en petit groupe et par tranche d'âge.

- **Horaires** : De 9h00 à 17h00, avec accueil possible le matin (7h15-9h00) et le soir (17h00-19h00).
 - **Organisation** : Les jeunes sportifs participent à des activités distinctes de l'ALSH, tout en bénéficiant des mêmes services (repas et accueil).
 - **Tarif** : Inclus dans la tarification habituelle de l'ALSH.
 - **Places limitées** : Inscriptions auprès de l'ALSH.
- Une expérience unique pour les sportifs en herbe !



Des séjours pour grandir, apprendre et vivre ensemble

Partir en séjour, c'est bien plus qu'un simple moment d'évasion ; c'est une occasion unique de favoriser l'apprentissage de l'autonomie, du vivre-ensemble et de la citoyenneté.

Loin du cocon familial, chaque enfant et jeune vit une expérience enrichissante dans un cadre sécurisé et bienveillant. À son rythme, il découvre de nouvelles compétences, partage des aventures et forge des souvenirs précieux. L'immersion dans des environnements naturels ou culturels élargit ses perspectives et crée des souvenirs inoubliables.

Inscriptions auprès de la régie. Tarif quotient familial.





CAP JEUNE'S

Infos pratiques

Place de la Prairie
31 150 BRUGUIERES
05 61 82 72 74
capjeunes@
mairie-bruguieres.fr

Horaires

EN PÉRIODE SCOLAIRE :

Lundi : 16h30 > 18h30
Mardi, Jeudi : 14h00 > 18h30
Mercredi : 12h00 > 13h30
(repas) 13h30 > 19h00 sur site.
Vendredi : 14h00 > 19h00
Samedi : 14h00 > 18h00

VACANCES SCOLAIRES :

Lundi - vendredi : de 8h à 18h30. Fermeture : samedi, 2 semaines des vacances de Noël et 3 premières semaines d'août.

Participation

PAIEMENT D'UNE ADHÉSION ANNUELLE

Validité : de septembre à août (toute inscription réalisée durant l'été devra être renouvelée en septembre). Suppléments possibles pour les animations, repas, sorties, séjours et soirées.

Accès libre la semaine hors vacances scolaires

INSCRIPTIONS PORTAIL FAMILLE

VIVRE SA JEUNESSE & PRÉPARER SON AVENIR !



Le Cap Jeune'S



Cap jeune'S est un espace conçu pour les adolescents et jeunes adultes de 11 à 25 ans.

Le mot «CAP» symbolise les différentes étapes et directions importantes dans la vie des jeunes, le grand S l'individualité et la pluralité de la jeunesse, seul ou en groupe ...

Les jeunes peuvent se retrouver entre amis, échanger et participer à des activités collectives dans une ambiance chaleureuse : ateliers créatifs, sports, jeux, soirées à thème, sorties culturelles, séjours d'hiver et d'été...

Du mercredi, après les vacances d'Automne jusqu'aux vacances de Printemps, les jeunes inscrits peuvent profiter de la navette vers leur lieu de loisirs extrascolaires.

La structure propose un programme diversifié, adapté à tous les goûts et âges !

Plus d'infos sur :



Page dédiée à la structure sur notre site internet



Compte Instagram:
cap.jeunes.bruguieres



Application IntraMuros
Rubriques Service et Agenda

Un espace pour accompagner, informer et s'impliquer

ACCOMPAGNEMENT DE PROJET : Cap Jeune'S soutient les jeunes dans la réalisation de leurs projets (création d'événements, projets artistiques, sportifs, ou solidaires). L'équipe est disponible pour les guider et les conseiller dans toutes les étapes.

ACCÈS À L'INFORMATION : Le site offre un accès à des ressources sur l'emploi, la formation, la santé, la mobilité internationale, et d'autres sujets importants pour les jeunes afin d'accompagner leur entrée dans la vie d'adulte.

UN LIEU POUR S'IMPLIQUER : L'équipe encourage la participation active des adolescents et jeunes adultes à la vie de la ville. Chacun peut proposer des idées, organiser des événements ou s'engager dans des actions citoyennes et solidaires. Ce lieu permet aussi de renforcer l'autonomie et la responsabilité à travers des initiatives collectives.

Scolarité et Transports



JEUNESSE

COLLÈGES : Les élèves sont affectés au collège de secteur selon la carte scolaire (Jacques MAURE à Castelginest ou Claude CORNAC à Gratentour) sauf dérogation ou cursus spécifique.

LYCÉES : La décision d'affectation en lycée général et technologique ou en lycée professionnel est prise par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale tenant compte de la décision d'orientation prise par le conseil de classe de 3e et des possibilités d'accueil des lycées du secteur (Toulouse Lautrec)



Retrouvez les horaires des lignes scolaires S512 et S5123 (Castelginest), la ligne S6122 (Gratentour), les lignes LAUT1, LAUT7, LAUT8 (Toulouse-Lautrec), le LIO 351 et les lignes Tisseo 69, 169, linéo 10 en scannant le QR CODE



Bon à savoir

Si vous changez de domicile avant la rentrée scolaire (par exemple si vous déménagez pendant les vacances d'été), vous devez demander à inscrire votre enfant dans le collège de secteur du futur domicile.

Emploi et stage

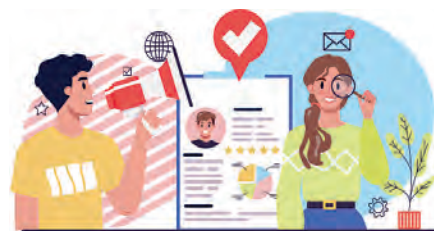


Le saviez-vous ?

Tous les mercredis, les permanences en Mairie du CCAS et de ses partenaires : la Mission Locale et le CBE 31 sont destinées aux jeunes !

Démarches pour accéder à un logement social, emploi (jobs d'été, jobs étudiants, alternance, rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation), orientation pour les démarches administratives ...

Des professionnels sont présents pour délivrer un accompagnement personnalisé !



JOB D'ÉTÉ TOULOUSE MÉTROPOLE ET MAIRIE SAISONNIER

Pour postuler aux jobs d'été proposés par Toulouse Métropole, contactez la Mairie en février pour être renseigné sur les critères d'éligibilité, les démarches à suivre et les postes disponibles. Les contrats saisonniers sont destinés à soutenir l'activité estivale et maintenir la continuité des services publics, avec une priorité pour les étudiants. Il faut être majeur et titulaire du permis de conduire. (Pas de postes à pourvoir à Toulouse Métropole en 2025).

VOUS RECHERCHER UN STAGE ? Cap Jeune'S est votre interface pour trouver un stage dans les services municipaux et pour réaliser votre stage pratique BAFA. Une procédure est à suivre : pour en savoir plus, contactez le Cap !

DEVENIR ANIMATEUR : Tu as 16 ans et envie de travailler avec les enfants pendant les vacances, en parallèle de tes études ? Deviens animateur !

Une formation est proposée à tarif préférentiel pour les Bruguiérois, près de chez toi ! Renseignements auprès du Cap Jeune's !



ENFANCE

LA RESTAURATION SCOLAIRE UN RÉGAL POUR LES PAPILLES !



En chiffres !

Les repas sont préparés dans notre cuisine centrale, rénovée et réaménagée pour répondre aux besoins des deux groupes scolaires, de la crèche et des personnels.



16

agents qui mettent
la main à la pâte



650

repas par jour
faits maison



1€

le repas pour les
tranches ≤ 1000€



Le tri sélectif

Les enfants sont encouragés à participer au tri des déchets, en déposant les déchets non organiques dans des containers dédiés.

Les déchets organiques sont collectés et traités en partenariat avec Toulouse Métropole, contribuant ainsi à un environnement plus propre.

UN CADRE AGRÉABLE :

Les enfants mangent dans des salles de restauration lumineuses et confortables, où ils peuvent profiter de leur repas dans une ambiance chaleureuse accompagnés par les équipes d'animation et les ATSEM en maternelle.

DES REPAS FAITS MAISON AVEC DES PRODUITS DE QUALITÉ

Les menus, élaborés par un nutritionniste, garantissent un équilibre alimentaire optimal. La très grande majorité des plats sont faits maisons par les équipes du chef, avec des ingrédients frais et de qualité (bio, labélisés, circuit court...). Ils sont servis le jour même dans les écoles des Bruyères et des Mésanges, et le lendemain à l'école les 4 saisons, après avoir été soigneusement refroidis et stockés. **Vous pouvez retrouver les menus, les allergènes et les labels qualité sur notre application IntraMuros !**



Le saviez-vous ?

Le restaurant scolaire peut prendre en compte les allergies alimentaires (panier repas) grâce au protocole d'accueil individualisé (PAI), facilitant ainsi le quotidien des enfants avec des troubles de santé. Renseignements auprès des accueils de loisirs

LE PORTAIL FAMILLE

VOTRE GUICHET UNIQUE !



ENFANCE



Ouvert 24h/24 et 7j/7, il simplifie toutes les démarches administratives des familles auprès des établissements fréquentés par leurs enfants : crèche, cantine, ALAE, ALSH, étude surveillée, école de musique et Cap jeune[S] en leur permettant, sans se déplacer, de :

- Consulter et modifier les informations personnelles du dossier Famille,
- Visualiser le planning des enfants,
- Inscrire (**par paiement à la réservation**) ou signaler une absence,
- Consulter la situation de leur compte en temps réel,
- Payer les factures en ligne,
- Recevoir des informations utiles et alertes.



<https://bruguieres.portail-familles.app/>

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter le régisseur des recettes enfance et jeunesse, par mail regies@mairie-bruguieres.fr ou au 05.62.22.97.76

Comment ça marche ?

Vous devez créer un compte sur notre site internet et vous abonner à votre espace famille, à l'aide de l'identifiant qui vous aura été communiqué par le Régisseur des recettes lors de votre rendez-vous individualisé pour la première (ou nouvelle) inscription.

Vous n'êtes pas connecté ou la technologie n'est pas votre tasse de thé ?
Un ordinateur est en accès libre à la mairie, avec la possibilité d'être accompagné par la régie pendant les horaires d'ouverture au public.

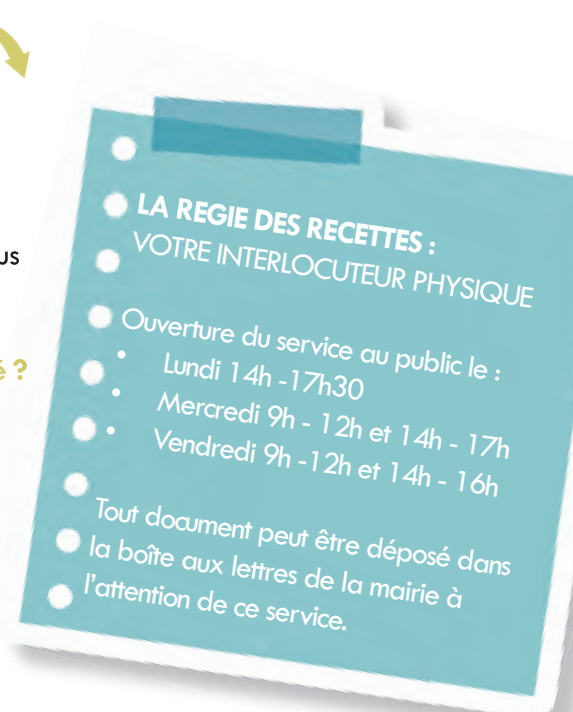
La fiche d'inscription

Elle est valable pour l'année périscolaire. Vous pouvez envoyer les pièces justificatives et modifier leurs données sur le Portail Famille. En cas de modifications, vous devez informer le directeur de l'école et de l'accueil de loisirs par mail ou déposer les documents à la Mairie.

Les tarifs

Pour offrir des services de qualité accessibles à tous, la Mairie propose des tarifs selon un barème de ressources sur la base du Quotient Familial donné par la Caisse d'Allocations Familiales et dégressifs pour les fratries. Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal.

La grille modulaire est téléchargeable sur le portail.





Conditions d'accès

Les familles doivent effectuer une réservation ou une annulation du service sur le portail famille mis à leur disposition.

Afin que les services municipaux puissent fonctionner avec anticipation (Taux d'encadrement adapté à la réglementation des accueils de mineurs, commande des repas) chaque service doit être réservé ou annulé dans les délais précisés ci-dessous.

La réservation sur le portail

- **Dans les délais :**
Paiement à la réservation sur le portail famille
- **Hors délais :**
S'adresser à la régie pour inscription
+ majoration appliquée sur la restauration.
- **Repas sans réservation :**
Une facture est émise en fin de mois avec la majoration de la restauration.
Un courrier est adressé à la famille, lui rappelant le règlement intérieur et les sanctions encourues.

L'annulation sur le portail

- **Dans les délais :**
Un avoir est généré. Il sera déduit du prochain paiement à la réservation ou d'une facture en attente
- **Hors délais :**
Le service sera facturé. Pas d'avoir généré.
- **Absence sans annulation :**
Un justificatif doit être fourni à la régie dans la semaine qui suit. Le 1er jour d'absence est dû, c'est le jour de carence. Les autres prestations les jours qui suivent seront créditées sous forme d'avoir à la suite du justificatif fourni.

Le restaurant scolaire

- **Inscriptions :** Au plus tard le lundi 23h59 précédant la semaine concernée
- **Annulations :** Jusqu'à la veille à 23h59

Alaé Matin et Soir

- **Inscriptions et annulations :**
Jusqu'à la veille à 23h59

Mercredi

- **Inscriptions et annulations :**
Jusqu'au jeudi qui précède le mercredi concerné

Vacances scolaires

- **Inscriptions et annulations* :**
Petites Vacances : Jusqu'au dimanche 23h59, deux semaines avant le début des vacances.
(1 semaine avant pour le Cap Jeune'S)
Grandes Vacances : Jusqu'au dimanche 23h59, trois semaines avant le début des vacances
(1 semaine avant pour le Cap Jeune'S)

* ou sur présentation d'un certificat médical avec 1 jour de carence.

Les inscriptions des deux premières semaines de l'année périscolaire devront être effectuées au plus tard une semaine avant la rentrée périscolaire de septembre.

“ La solidarité
est le lien invisible
qui relie les êtres
humains entre eux
- Dalai Lama - ”



COHESION SOCIALE

P.54 - LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

- Présentation
- Rôle et organisation

P.55 - ACCOMPAGNEMENT ET SERVICES

- Pour les personnes âgées
- Pour les personnes en situation de handicap
- Le portage de repas et le transport aux courses
- Plan canicule et grand froid
- Les colis alimentaires
- Collecte solidaire
- Aides financières individuelles
- Lutte contre les violences intrafamiliales
- Domiciliation
- Projet équip'âge
- Atelier informatique

P.56 - PERMANENCES DES PARTENAIRES

- Le CBE 31 NORD
- La Mission Locale
- L'UCRM
- Le PLIE
- Agirc-Arrco
- Association Léa

P.57 - SPÉCIAL SÉNIORS

- Les ateliers
- La sortie annuelle
- La semaine bleue
- Les fêtes de fin d'année

P.58 - LA MAISON DE RETRAITE

- Informations pratiques

P.58 - LES LOGEMENTS SOCIAUX

- Informations pratiques

Le CCAS ...



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) analyse les besoins sociaux de la population et met en œuvre les politiques d'action sociale de la ville de Bruguières. C'est un acteur essentiel de la solidarité locale. Il met en place des actions de prévention et de développement social, tout en soutenant les habitants dans leurs difficultés quotidiennes.



Le conseil d'administration

Le CCAS est présidé par le Maire et composé de 14 membres : 7 élus et 7 issus de la société civile.



Le rôle du CCAS

Le CCAS a un rôle d'accompagnement de toute la population et de soutien aux publics les plus fragiles.

Il accueille, écoute et oriente :

- Les jeunes dans leurs premières démarches
- Les personnes rencontrant des difficultés
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes en perte d'autonomie

Le CCAS a aussi un rôle de lien social et d'animation pour les aînés à partir de 65 ans

Organisation du CCAS

Le CCAS est composé d'une petite équipe qui participe à la mise en œuvre des dispositifs Bruguiérois :

Une Directrice, un travailleur social, un agent polyvalent et les membres du Conseil d'Administration collaborent étroitement avec plusieurs institutions (voir ci-contre). **Cette équipe pluridisciplinaire** assure une prise en charge globale des individus. Les échanges entre les travailleurs sociaux sont fréquents et adaptés aux situations des personnes en difficulté.

- La Maison Des Solidarités d'Aucamville,
- L'association LEA (aide aux dossiers MDPH)
- La CAF (service social et prestations),
- Le CBE Nord 31,
- Cap Emploi,
- La CPAM,
- L'UCRM
- Agirc-Arcco
- La Mission Locale,
- La DAC 31 (Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours complexes)
- La préfecture.
- Les cabinets médicaux
- Les cabinets infirmiers et les infirmières azalée (cabinet des docteurs Sibel, Mauduit et Prunella).



Accompagnement et services

Le CCAS accueille les demandeurs pour l'aide à la constitution de divers dossiers et transmet au représentant de l'Etat ou au Président du Conseil Départemental pour instruction des demandes. Il fournit des informations sur les dispositifs d'accompagnement disponibles et assure la coordination entre les partenaires.

• Pour les personnes âgées

Accompagnement des seniors et personnes en perte d'autonomie dans leurs démarches pour accéder à des aides telles que l'APA, l'ASPA, l'aide à domicile, la téléassistance, ou le logement adapté pour favoriser le maintien à domicile.

• Pour les personnes en situation de handicap

Accompagnement dans la constitution des dossiers tels que ceux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

• Le portage de repas et le transport aux courses

Afin de permettre aux seniors, à toute personne en convalescence ou en situation de handicap, de rester dans leur cadre de vie habituel, le CCAS propose un service de portage de repas et de transport. Le portage de repas maintient une présence régulière et bienveillante et le service transport aux courses permet de rester autonome.

• Plan canicule et grand froid

Chaque année, le CCAS met en place des dispositifs de prévention pour les personnes âgées, isolées, fragiles ou en situation de handicap avant l'été et l'hiver. L'État demande un recensement des personnes vulnérables pour prévenir les effets de la canicule ou du grand froid, leur permettant de bénéficier d'un suivi téléphonique par le CCAS. Si vous êtes concerné ou connaissez des personnes dans cette situation, contactez-nous.



• Les colis alimentaires

L'aide alimentaire vise à répondre aux urgences, favoriser l'insertion sociale et lutter contre l'isolement. Elle contribue à la dignité des personnes et est gratuite pour les bénéficiaires. La distribution a lieu tous les mardis de 10h45 à 11h30 à la Maison Sociale. Pour en bénéficier, vous pouvez retirer le dossier d'aide alimentaire à l'accueil de la mairie ou le télécharger en ligne.

• Collecte solidaire

Deux fois par an, les bénévoles du CCAS sollicitent la générosité des clients du supermarché pour participer à la collecte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, afin de proposer des colis complets aux bénéficiaires Bruguiérois.

• Les aides financières individuelles

Les demandes d'aides financières sont transmises au CCAS par l'assistante sociale de la Maison des Solidarités d'Aucamville. Les aides peuvent concerner les factures de loyer, mutuelle, cantine, énergies ... vous pouvez prendre rendez-vous en contactant la MDS d'Aucamville au 05.61.37.51.00.



Infos pratiques

Renseignements :

Mairie de Bruguières
19, place de la République
05 62 22 99 33
service.social@mairie-bruguieres.fr

Accueil :
sur rendez-vous
uniquement

• **Lutte contre les violences intrafamiliales**

Le CCAS et la Cellule de Lutte contre les Violences Intra Conjugales (gendarmerie) ont signé une convention. Lorsqu'une personne, victime de violences au sein de son foyer contacte la gendarmerie, elle bénéficie d'un accompagnement complet et adapté à ses besoins, grâce à un réseau de partenaires comprenant des associations locales, des structures sécurisées d'hébergement d'urgence.

• **Le projet équip'âge**

C'est une aventure intergénérationnelle et de transmission de savoirs qui permet de vivre des moments forts en émotions et des rencontres inoubliables avec la jeunesse. Si vous voulez offrir un peu de votre temps, faire découvrir votre passion aux enfants, n'hésitez pas, ce projet est fait pour vous !

• **La domiciliation**

L'élection de domicile permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse administrative pour exercer leurs droits civils, civiques et sociaux. Elle est accordée pour un an après vérification des critères, notamment le lien avec la commune de Bruguères.

• **Atelier informatique**

Le jeudi à 15h00 à la médiathèque

Découverte des bases, des outils numériques, accompagnement à la demande et aide aux démarches administratives dématérialisées.
(Ouvert à tous)



Les permanences de nos partenaires

Plusieurs organismes proposent des permanences en mairie pour vous guider dans vos démarches. C'est l'occasion de rencontrer des conseillers spécialisés qui vous aideront à trouver des solutions adaptées à vos besoins.

Les horaires pouvant changer d'une année sur l'autre, rapprochez-vous de la mairie pour les connaître ou connectez-vous sur notre site internet et appli Intramuros.

• **La Mission Locale**

Vous avez entre 16 et 25 ans et cherchez de l'aide pour votre avenir ? La Mission Locale offre un accompagnement gratuit et personnalisé pour trouver un emploi, accéder à une formation, ou résoudre des problèmes de logement, de santé ou de mobilité, vous guidant dans votre insertion sociale et professionnelle.

• **L'UERM**

Vous êtes en situation de précarité et bénéficiaire du RSA ? L'Union des Comités de Réinsertion et de Mobilisation vous aide à vous réinsérer socialement et professionnellement avec un suivi personnalisé pour accéder à vos droits, améliorer vos compétences et retrouver un emploi.

• **Le CBE 31 NORD :**

Une conseillère en insertion et emploi vous accompagne dans vos démarches, offrant conseils, informations, aide à la recherche d'emploi et mise en relation avec des entreprises pour ouvrir des opportunités professionnelles.

• **Le PLiE**

Vous êtes en situation de précarité ou marginalisation ? Le Plan Local pour l'insertion et l'Emploi de Toulouse Métropole propose un suivi individualisé, des formations adaptées et des opportunités locales pour favoriser votre retour à l'emploi et dynamiser l'économie du territoire.

• **Permanence Agirc-Arrco**

Prenez rendez-vous à tout âge pour vous renseigner sur vos droits, actualiser vos périodes de carrière et recevoir de l'aide dans vos démarches concernant la retraite complémentaire.



Spécial seniors



• Les ateliers

Chaque année, le CCAS propose un panel d'activités : que vous soyez amateur de marche, friand de gym douce ou active, passionné de cuisine, d'informatique ou désireux de stimuler votre mémoire, il y en a pour tous les goûts, vous trouverez forcément l'atelier qui vous fera vibrer ! (Présentation gazette de septembre).

L'adhésion annuelle de 30€ vous donne accès à tout et cerise sur le gâteau, elle vous permet de bénéficier d'un spectacle gratuit sur une sélection au Bascala (dans la limite des places disponibles) ! Inscrivez vous en contactant l'accueil de la Mairie !

• La sortie annuelle

Les Bruguérois de plus de 65 ans peuvent profiter d'une sortie conviviale et enrichissante, alliant découvertes, partage et moments agréables. Au programme : visites, découvertes culturelles et repas dans des lieux typiques, le tout dans une ambiance chaleureuse et festive. Une nouvelle aventure chaque année, pour se retrouver et créer de beaux souvenirs ensemble ! Sur inscription, plus d'infos sur la gazette.

• La semaine bleue

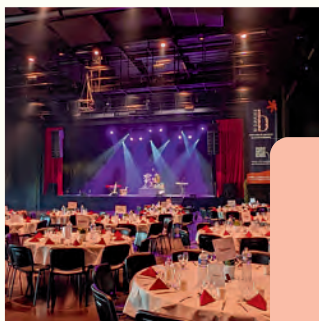
Chaque année, le CCAS organise début octobre la Semaine Bleue ! Dispositif national dédié aux plus de 65 ans, c'est un programme riche en animations, conférences et moments conviviaux à partager.

Vous n'avez pas besoin d'être adhérent au CCAS pour participer, et un service de transport pourra être proposé à ceux qui en ont besoin.



• Les fêtes de fin d'année

Chaque année, la commune met à l'honneur ses seniors de plus de 67 ans avec deux belles initiatives : le repas des aînés et le colis gourmand. Vous devez choisir entre les deux.



Le repas de la nouvelle année

Un moment convivial à partager !

Organisé dans la grande salle du Bascala, c'est un moment privilégié pour se retrouver, partager un délicieux repas préparé par un traiteur et profiter d'une animation musicale festive avec un orchestre.



Le Colis de Noël

Une douceur pour les fêtes !

Pour ceux qui ne peuvent participer au repas, le colis gourmand est une alternative idéale : une attention remplie de douceurs pour se faire plaisir pendant les fêtes, remise en décembre lors d'un moment convivial.

Pour en bénéficier, choisissez entre le repas et le colis sur le bulletin-réponse envoyé chaque année en septembre, et retournez-le à la mairie avant début octobre.

Le café des aidants

Pour vous aider à accompagner durablement votre proche, l'association familiale intercantonale (AFC) organise régulièrement, en partenariat avec le CCAS, un stage d'information et d'accompagnement gratuit à destination des proches-aidants de personnes atteintes

de maladie neuro-évolutive au cours duquel vous serez accompagné(e) par un médecin, une psychologue et la coordonnatrice de la plateforme des aidants ainsi que d'une auxiliaire de vie sociale.

Pour échanger
et s'informer
entre aidants



Veuillez contacter l'accueil de la Mairie pour connaître les prochaines sessions.



La maison de retraite

20 parc de Xéraco
05.61.82.20.09

secrétariat.
ehpadsaintvincentdepaul
@res-o.fr

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Saint Vincent de Paul est un établissement privé qui accueille des personnes âgées de plus de 60 ans (sauf dérogation).

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, veuillez vous adresser directement à l'EHPAD.

Les logements sociaux

Les loyers des logements sociaux sont modérés et les locataires soumis à plafonds de ressources.

Pour le parc social, je peux prétendre à un logement à loyer modéré si :

- Je suis de nationalité française ou si j'ai un titre de séjour en cours de validité
- J'ai des ressources financières inférieures à des plafonds définis tous les ans par l'État. Ceux-ci sont consultables sur la page Analyses juridiques 2009 du site de l'ANIL.

Faire sa demande de logement social en ligne sur le site demandelogement31.fr et transmettre votre attestation d'enregistrement au CCAS ou prendre rdv avec le CCAS qui vous accompagnera dans cette démarche. Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- 2 derniers avis d'imposition
- Livret de famille
- N° de carte vitale

Tous les bailleurs auront alors connaissance de votre demande et pourront vous proposer un logement en fonction de vos souhaits et disponibilités. Vous pouvez être amené à fournir d'autres justificatifs demandés par le bailleur.



*Hâte-toi de bien
vivre et songe que
chaque jour est
à lui seul une vie
- Sénèque -*

DES LOISIRS POUR S'ÉPANOUIR



P.60 - LA MÉDIATHÈQUE

- Présentation
- Infos pratiques
- Les espaces
- Les petits plus
- Bon plan

P.61 - L'ÉCOLE DE MUSIQUE

- Présentation
- Infos pratiques
- Les pratiques musicales
- Les espaces

P.62 - LE BASCALA

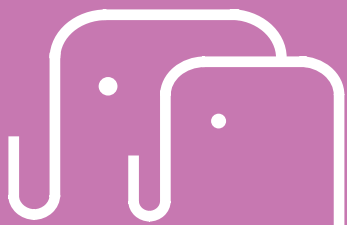
- Présentation
- La billetterie
- Infos pratiques
- Bon plan

P.64 - SPORT

- Le complexe sportif
- Le boulodrome
- Plein air

P.66 - NATURE ET JEUX

- La base de loisirs
- Les squares



Infos pratiques

45 avenue de Toulouse
31 150 BRUGUIERES
05 34 27 97 67

mediatheque@mairie-bruguieres.fr
mediatheque-ludotheque.
mairie-bruguieres.fr

Cotisation annuelle

Bruguiérois adultes 13€50

Enfants, demandeurs
d'emplois, étudiants,
bénéficiaires du RSA :
gratuit (sur justificatif).

Adultes : présentation d'une
pièce d'identité et d'un
justificatif de domicile

Enfants : mêmes documents
+ livret de famille

Les prêts

10 docs maximum pour 1 mois
4 documents imprimés
2 CD / 2 jeux / 2 DVD

Horaires

Mardi : 15h - 18h
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Vendredi : 15h - 19h
Samedi : 10h - 13h / 14h - 16h



Le saviez-vous ?



MÉDIATHÈQUE-LUDOTHÈQUE LÀ OÙ LES HISTOIRES PRENNENT VIE !

Chaque année, découvrez une programmation riche et diversifiée, alliant expositions, soirées, vernissage, ateliers créatifs et animations, pour stimuler vos sens et éveiller votre curiosité ! Vous pouvez consulter la brochure en version papier sur place, en ligne, sur notre application Intramuros et sur Facebook !



Les espaces

Ils offrent des ressources variées adaptées à chaque âge, permettant à chacun de découvrir, apprendre et s'amuser dans un cadre agréable et stimulant.

La médiathèque propose des livres, films, musiques et documents pour tous, tandis que la ludothèque permet d'emprunter ou de jouer sur place à des jeux de société pour petits et grands.

L'espace petite enfance, dédié à l'éveil des tout-petits, propose des livres et jeux éducatifs.

Les petits plus

- Un espace créatif intergénérationnel avec des outils pour stimuler l'imagination.
- Accès à des ressources numériques et du matériel informatique pour vos recherches.
- Une grainothèque pour échanger des graines et enrichir la biodiversité.



Bon plan !

Votre adhésion à la médiathèque de Bruguières vous donne accès à :

- ma BM : un bouquet de contenus culturels en ligne 24h/24 : mabm.toulouse-metropole.fr
- La Médiathèque Départementale 31 : cinéma, presse, livres, musique et formations en ligne : media31.mediatheques.fr

Renseignez-vous à l'accueil !

L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

UNE PARTITION DE PASSIONS

La Ville de Bruguières œuvre pour favoriser l'accès à l'apprentissage de la musique pour tous, à travers son école de musique municipale. En effet, la musique favorise les relations au-delà des mots, elle est intergénérationnelle et ses bénéfices sont multiples.



L'école de musique a pour objectif de développer l'éducation artistique et la pratique amateur sur notre commune.

La Ville tient à proposer un enseignement de qualité en veillant à la qualification des enseignants, en accompagnant leur formation et la réflexion sur les pratiques pédagogiques et artistiques.

Ainsi, en parallèle des cours d'instruments, de nombreuses autres disciplines sont proposées : atelier pop, musiques actuelles (2 niveaux), Atelier jazz (2 niveaux), Atelier Tribute, chorale enfants, orchestre d'harmonie, orchestre d'harmonie junior, formation musicale et éveil musical.



Les pratiques musicales

- Piano
- Batterie
- Percussions
- Guitare
- Basse
- Saxophone
- Trompette
- Flûte traversière
- Clarinette
- Euphonium/tuba



Infos pratiques

45 avenue de Toulouse
ecole.musique@
mairie-bruguieres.fr

Horaires

Variables car ils sont adaptés à chaque rentrée aux élèves, ils sont consultables sur notre site internet

Tarifs



Téléchargeables sur notre site internet. Le paiement se fait via le portail famille en début d'année en 1 ou max 3 paiements échelonnés auprès de la régie Musique.



Le jukebox de l'école de Musique !

La musique, ça se lit, ça s'écoute, ça se regarde, mais surtout ça se vit !
Scannez le jukebox pour vibrer avec nos élèves !

Petit rappel : Les concerts de l'école de musique sont gratuits et ouverts à tous !



Le saviez-vous ?



220 M2 DE LOCAUX ENTIÈREMENT ÉQUIPÉS !

- 2 salles de formation musicale,
- 1 salle d'éveil musical,
- 5 salles de cours
- 1 salle de répétition
- 1 studio d'enregistrement.

LE BASCALA LA SALLE DE SPECTACLE DU NORD TOULOUSAIN !



Le Bascala, situé à deux pas de chez vous, est un lieu incontournable pour tous les amateurs de culture et de divertissement. Avec une programmation variée alliant concerts, spectacles d'humour, théâtre et festivals, il offre des événements pour tous les goûts et toutes les générations !

LE BASCALA, C'EST AUSSI



Des afterworks

Un jeudi par mois, ne manquez pas l'occasion de passer une soirée entre amis, avec vos collègues ou en famille, lors des afterworks. Animation ludique à thème, danse, dresscode déguisé, concert, ambiance festive survoltée, food-truck... Tous les ingrédients d'un cocktail réussi sont réunis pour des soirées inoubliables !

LES
NUITS
DU
BASCALA

Des soirées

Les Nuits du Bascala vous invitent à des soirées dancefloor à thème inoubliables, de 21h à 3h !



Des scènes découvertes

Le Bascala vous fait découvrir des talents émergents de la scène Occitane. Une opportunité de vibrer au rythme de la créativité locale et de soutenir les futurs grands noms de la musique !



Des dimanches en famille

Vivez des moments magiques avec une programmation riche et variée adaptée aux enfants qui saura émerveiller petits et grands : concerts, théâtre, magie, cirque... Des événements uniques avec animations en amont à des tarifs accessibles pour mettre la culture à la portée de tous !



© C. Audiau



LA BILLETTERIE



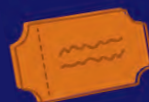
Comment acheter vos billets ?

● EN LIGNE

Sur notre site : le-bascala.com ou chez un de nos revendeurs : Box Office, Fnac, France Billet, Ticket Master

● À BRUGUIÈRES : AU BASCALA OU À LA MÉDIATHÈQUE

Nous vous accueillons à la billetterie du Bascala du mardi au jeudi de 10h à 18h et le vendredi de 10h à 17h et à la médiathèque, aux horaires d'ouverture du public (voir page dédiée)



Tarifs réduits !

Sur présentation d'un justificatif : moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, seniors, personne en situation de handicap et titulaire de la carte Privilège.



INFOS PRATIQUES

- L'accueil du public se fait 1h avant le début du spectacle.
- Le bar est ouvert dès l'ouverture des portes et après le spectacle. Un foodtruck est présent au Bascala chaque soir de spectacle.
- L'accès à la salle se fait 30 minutes avant le début du spectacle. Pour les retardataires, l'accès à la salle peut être refusé.
- Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.
- Un accès personnes à mobilité réduite et des places sont prévus. Il est essentiel de le préciser au moment de l'achat du billet (06 30 16 16 09 ou contact@le-bascala.com) afin d'organiser au mieux leur accueil le soir du spectacle.

le bascala
BRUGUIÈRES

LE
BASCALA



Bon plan

CARTE PRIVILÈGE

La carte Privilège vous est offerte sur présentation d'un justificatif de domicile. Avec la carte Privilège, profitez de nombreux avantages :

- tarifs réduits sur certains spectacles,
- événements privilèges durant la saison, invitation à la soirée VIP de rentrée...

À retirer au Bascala, à l'accueil de la mairie ou à la médiathèque.

CARTE FIDÉLITÉ DIMANCHE EN FAMILLES

Pour 2 spectacles « Dimanches en famille » achetés, le 3^e est offert !



12 rue de la briqueterie
31150 Bruguières
05 61 82 64 37
contact@le-bascala.com

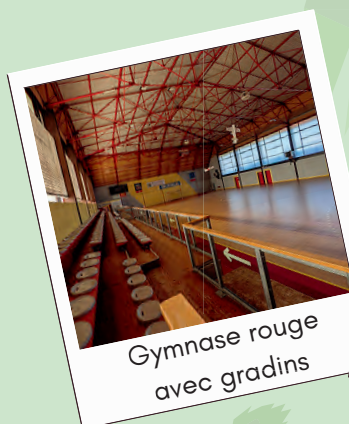
HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Mardi au jeudi: 10h - 18h
Vendredi : 10h - 17h
Ou sur RDV

BRUGUIERES VILLE SPORTIVE PAR EXCELLENCE

Le complexe sportif René Albus

Installations sportives ouvertes
aux associations de 8h00 à 23h30
aux horaires de leurs entraînements
Sauf vendredi et samedi 1h30
Fermé le 25 décembre



Le boulodrome à Xeraco



SPORTS

Infos pratiques

service-sport@
mairie-bruguieres.fr



8 jeux de pétanque



3 jeux de lyonnaise

Place de la République



Terrain de Pétanque

Sports de plein air à la base de loisirs



City Stade



Tekball



Basket



Football



Terrain de pétanque



Musculation



Tracé course à pied

NATURE ET JEUX

La base de Loisirs

Ce véritable écrin de verdure offre un cadre bucolique propice à la détente et aux activités les plus énergiques. Chacun aime à s'y retrouver !

Petit rappel des règles à respecter pour que votre visite soit synonyme de plaisir et de sérénité :

- Circulation des véhicules à moteur interdite.
- Les cycles doivent être menés à la main (à l'exception des tricycles d'enfants).
- Consommation d'alcool interdite.
- Chasse et pêche interdites.
- Baignade interdite.
- Limiter le volume des appareils sonores afin de ne pas gêner le voisinage.
- Feux et barbecues interdits.
- Tenir les animaux en laisse.
- Ne pas nourrir les volatiles.
- Ramasser ses déchets et les jeter dans les poubelles prévues à cet effet.



Ponton



Pique-nique



Faune



Lac



Théâtre de verdure



Jeux

Les squares et aires de jeux de la ville



Rue des magnolias



Rue des sports



Rue du verger



Centre ville



Imp. des fougères



Rue d'Alvezia



PRATIQUE

MAIRIE

Place de la République
31150 BRUGUIERES
05 62 22 99 33
accueil@mairie-bruguieres.fr

HORAIRES

Lundi - vendredi : de 9h à 17h30.
Fermeture : samedi

P.69 - FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

- Identité
- Etat civil
- Autres
- Automobile

P.72 - LOCATION DE SALLES

- Contacts
- Présentation

P.74 - CONSEILS

- Application Intramuros
- Pratiques

P.76 - ANNUAIRES

- Associations
- Commerçants
- Numéros utiles



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Carte d'identité - Passeport



Pour les demandes de création ou de renouvellement de cartes nationales d'identité et de passeport, il convient de s'adresser à l'une des mairies les plus proches suivantes : Castelginest, Grenade sur Garonne, Toulouse Lalande, Fronton, Pechbonnieu ou L'Union.

LES ÉTAPES

- Pré-demande en ligne recommandée sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés
- Prendre rendez-vous avec le service concerné.
- Se rendre au rendez-vous avec un dossier complet, sinon il sera refusé.
- Présence du demandeur obligatoire pour la prise d'empreintes pour le passeport.
- Anticiper la démarche car le délai d'obtention peut varier selon les périodes

DURÉE DE VALIDITÉ

- Cartes d'identité délivrées après le 01/01/2014 (majeurs) : 15 ans (même si la date au verso indique 10 ans).
- Nouvelles cartes pour majeurs : 15 ans d'office.
- Cartes pour mineurs : Valables 10 ans.
- Passeport : 10 ans.
- Passeport pour un mineur : 5 ans

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- Perte : Refaire un dossier et cocher renouvellement pour perte dans le celui-ci.
- Vol : Plainte à la gendarmerie et joindre la déclaration à la nouvelle demande de carte d'identité ou de passeport.
- Dans les deux cas il faudra fournir un timbre fiscal.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA CARTE D'IDENTITÉ

- le N° de pré-demande
- une photo d'identité aux normes légales de moins de 6 mois
- un justificatif de domicile de moins d'un an
- un acte de naissance de moins de 3 mois sauf si vous produisez un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou si l'état civil de votre commune de naissance est dématérialisé
- un justificatif de nationalité française (uniquement si vous ne disposez pas d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans et si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance). Vous n'êtes pas concerné si vous êtes né(e) en France ou à l'étranger d'un parent français ou d'un parent étranger lui-même né(e) en France ou si votre acte de naissance comporte une mention relative à votre nationalité française (décret de naturalisation, déclaration acquisitive par exemple).

Pour un mineur, il faudra fournir :

- un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE PASSEPORT

- Timbres fiscaux
- Justificatif de domicile récent
- 1 photo d'identité
- L'ancien passeport
- La copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois pour une première demande ou si le passeport est périmé depuis plus de 2 ans.
- Carte d'identité du demandeur s'il en possède une
- Le passeport délivré pour une personne majeure est valable 10 ans.

Pour un mineur, il faudra fournir :

- Timbres fiscaux
- Justificatif de domicile récent
- 1 photo d'identité
- L'ancien passeport
- La copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois pour une première demande ou si le passeport est périmé depuis plus de 2 ans.
- La carte d'identité du parent présent
- La carte d'identité du mineur s'il en possède une
- Le passeport délivré pour une personne mineure est valable 5 ans.



Le saviez-vous ?

Un enfant doit avoir son propre passeport et ne peut plus être inscrit sur le passeport de l'un de ses parents. Tout mineur peut obtenir un passeport, dès sa naissance.

État civil

DÉCLARATION DE NAISSANCE

Elle doit être faite dans les 5 jours au bureau d'état civil de la Mairie du lieu de naissance ou de l'hôpital par les parents, le médecin, la sage-femme ou toute autre personne.

Pièces à fournir

- Certificat du médecin ou de la sage femme
- Carte d'identité des parents
- Si choix de nom, certificat signé par les deux parents
- Acte de reconnaissance anticipée



FORMALITÉS
ADMINISTRATIVES

DÉCLARATION DE RECONNAISSANCE

Prénatale :

- Pièce d'identité du déclarant, présence obligatoire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Postnatale :

- Acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois.
- Pièce d'identité du déclarant.
- Livret de famille (si déjà existant).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

DÉLIVRANCE LIVRET DE FAMILLE

À la naissance du premier enfant ou lors du mariage.

Contenu :

- Extraits d'actes d'état civil des membres de la famille.
- Textes sur le droit de la famille.

Mise à jour :

- Mariage des titulaires du livret.
- Naissance.
- Adoption.
- Divorce.
- Décès.

DUPLICATA

Un second livret pourra être délivré en cas de :

- Perte, vol ou destruction du premier livret.
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes figurant sur le livret.
- Époux dépourvu de livret (à la suite d'un divorce ou séparation).

La demande doit être faite à la mairie par les personnes titulaires du livret. Indiquer l'ensemble des informations de toutes les personnes figurant dans le livret d'origine.

CHANGEMENT DE PRÉNOM / NOM

Prénom : vous pouvez demander à modifier, ajouter, supprimer un ou plusieurs prénoms ou changer leur ordre. La demande doit être justifiée par un intérêt légitime, avec des documents à l'appui, et déposée auprès de l'officier d'état-civil du lieu de résidence ou de naissance.

Pièces à fournir :

- Cerfa n°16233
- Copie intégrale originale de votre acte de naissance, datant de moins de 3 mois
- Original de la pièce d'identité en cours de validité
- Copie d'un justificatif de domicile récent.

Nom de famille : pour prendre le nom de votre père, de votre mère, ou leurs deux noms accolés, une procédure simplifiée et gratuite est disponible. En cas de motif légitime (par exemple, un nom difficile à porter), un changement de nom peut être demandé par décret.

Procédure simplifiée :

- Cerfa n°16229
- Copie intégrale originale de votre acte de naissance, datant de moins de 3 mois

Procédure par décret : elle se fait en partie par internet, connectez-vous sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

CERTIFICAT DE VIE

Il faut se présenter soi-même au guichet de l'état-civil de la Mairie. Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour des motifs de santé importants, un officier d'état civil se déplacera.

Pièces à présenter :

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille, à défaut les actes démontrant la situation matrimoniale de la personne
- Justificatif d'adresse si différente de celle indiquée sur le certificat

Si le certificat de vie concerne d'autres personnes (conjoint ou enfants), il faut que tout le monde se présente en mairie muni de sa pièce d'identité.

MARIAGE

Le mariage peut être célébré à Bruguières si :

- L'un(e) des futur(e)s époux(es) y est domicilié(e) ou réside depuis plus d'un mois.
- Un parent d'un(e) des futur(e)s époux(es) y possède un domicile ou une résidence.

Démarches :

- Retrait du dossier à l'accueil de la mairie
- Dépôt du dossier sur rendez-vous avec les documents complets.

Célébration : La date est fixée lors du dépôt du dossier complet.

Les pièces suivantes sont requises :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport valide).
- Justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, etc.).
- Extrait d'acte de naissance récent (moins de 3 mois).
- Contrat de mariage (si applicable).
- Identité des témoins (2 à 4 témoins, avec pièces d'identité).
- Déclaration de consentement (si l'un des époux est sous tutelle).

Ces documents doivent être fournis au moins 3 mois avant le mariage. Vérifiez auprès de la mairie pour des détails spécifiques.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Pour conclure, modifier ou dissoudre un PACS, rendez-vous en mairie avec les documents nécessaires (pièces d'identité, justificatifs de domicile, convention et déclaration de PACS). Plus d'infos sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr).





DÉCLARATION DE DÉCÈS

Où s'adresser ?

Mairie du lieu de décès

Pièces à fournir :

- Livret de famille, pièce d'identité ou acte de naissance du défunt
- Certificat de décès établi par le médecin
- Pièce d'identité du déclarant

CIMETIÈRE

La mairie gère les concessions funéraires, leur renouvellement, ainsi que les autorisations de travaux, inhumations et exhumations.

Le droit à la sépulture est accordé aux personnes décédées ou domiciliées sur la commune, ainsi qu'à celles possédant une sépulture familiale à Bruguières.

RECENSEMENT CITOYEN

Obligatoire à l'âge de 16 ans, que vous viviez en France ou à l'étranger. Présentez les pièces suivantes :

- Livret de famille,
- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile des parents.

Cette attestation de recensement est indispensable pour pouvoir s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (Permis de conduire, BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Autres documents

ATTESTATION D'ACCUEIL

Document nécessaire pour toute personne étrangère qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale pour une durée de moins de 3 mois.

Ce document est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile. Les démarches sont à faire sur place, à la mairie.

L'attestation validée par le Maire doit être transmise par l'hébergeant à l'étranger qu'il souhaite accueillir. En cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré, il faudra refaire un dossier complet.

Quelles pièces fournir ?

Le demandeur doit fournir les originaux (et les copies) des pièces suivantes :

- sa pièce d'identité
- un document qui prouve sa qualité de propriétaire ou de locataire du logement
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- tout document justifiant ses ressources (bulletin de paie et dernier avis d'imposition)
- les caractéristiques du logement (superficie, nombre de pièces, sécurité, salubrité, confort)
- timbres fiscaux
- un engagement (ou pas) de l'hébergeant comme quoi il compte assurer la personne qu'il loge quant aux dépenses relatives aux soins qui lui seraient apportés pendant son séjour en France.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Un mineur de nationalité française ou étrangère qui vit habituellement en France et voyage à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST) s'il ne voyage pas avec une personne ayant l'autorité parentale.

Les formalités ne s'effectuent plus en mairie mais sur service-public.fr

Il faudra fournir :

- Livret de famille
- le CERFA 15646*01
- Une pièce d'identité du parent qui voyage (carte d'identité ou passeport)
- Un formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par un titulaire de l'autorité parentale
- l'autre tuteur doit obligatoirement être informé que l'enfant est à l'étranger

LISTES ÉLECTORALES

Pour voter, il faut disposer de la nationalité française, être majeur, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales

Comment s'inscrire ?

- En mairie : fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire Cerfa n° 12669*02.
- En ligne : via service-public.fr.
- Pour les jeunes recensés à 16 ans et les naturalisés après 2018 : inscription automatique.
- Européens résidant en France : inscription spécifique pour les élections municipales et européennes

Quand s'inscrire ?

- Toute l'année, jusqu'à 6 semaines avant le 1er tour d'une élection.

En cas de changement d'adresse, remplir un nouveau formulaire Cerfa et refaire la démarche.

Automobile

DUPLICATA PERMIS DE CONDUIRE

Où s'adresser ?

- Préfecture de Toulouse, avoir 18 ans.

Pièces à fournir :

- Déclaration de vol ou de perte,
- 2 photos, carte d'identité.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Où s'adresser ?

- Se rendre sur le site de l'Agence Nationale des Titres de Sécurité, ants.gouv.fr

Pièces à fournir :

- certificat de vente,
- contrôle technique si besoin
- certificat de non gage si changement de département,
- carte grise barrée, datée et signée,
- certificat d'immatriculation rempli par l'acheteur,
- justificatif de domicile



Vignette crit'air

Retirez un cerfa en Mairie ou connectez-vous sur <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

LOCATION DE SALLES

Ces salles de Bruguères peuvent être louées pour vos événements privés, et par les associations et les entreprises.

Contact pour les particuliers :

accueil@le-bascula.com

Contact pour les associations :

service-sport@mairie-bruguieres.fr

Contact pour les entreprises :

commercial@le-bascula.com

Site internet
pour la location:



En construction à l'heure
où nous imprimons



Espace Nougayork

Trois salles de réunion et un bureau sont proposés dans cet espace lumineux et fonctionnel.

Capacité

Armstrong : 30 pers assises

Nougayork : 12 pers assises

Sing sing : 4 pers assises

1



Le Bascala

Le Bascala est le lieu idéal pour vos événements d'entreprise. Il dispose de 3 espaces modulables et d'un extérieur.

Capacité - 1500 m²

Hall : 350 pers debout

Salle du Lac : 140 pers assises

Grande salle : jusqu'à 1800 pers debout

2



Xéraco

La salle municipale Xeraco est un espace disponible à la location et modulable pour l'ensemble de vos événements professionnels ou associatifs.

Capacité - 280 m²

300 pers assises

699 pers debout

3



L'âge d'or

Salle polyvalente indisponible les lundi, mardi et jeudi après-midi

Capacité - 175 m²

150 personnes max

Pour louer l'âge d'or : accueil@mairie-bruguieres.fr



5



Pôle culturel

Au milieu d'un agréable jardin, le Pôle culturel compte un auditorium de 60 places et une salle de motricité de 80 m².

Capacité

Auditorium : 60 pers assises

Salle : 160 pers debout

4



La Taverne

Au sein du château de Bruguières, La Taverne offre un cadre idéal pour les réunions de famille et de travail en petit comité.

Capacité - 100 m²

66 pers assises

Pour louer la Taverne : ccas@mairie-bruguieres.fr

L'APPLICATION INTRAMUROS



Mine d'informations, l'application IntraMuros est gratuite, sans inscription et sans publicité ! Elle est disponible sur : App Store (pour iPhone), Google Play Store (pour Android), AppGallery (pour Huawei), recherchez «IntraMuros»

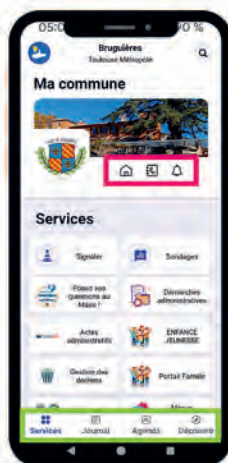


UNE FOIS L'APPLICATION TÉLÉCHARGÉE ET INSTALLÉE :

1

- Ouvrez l'application.
- Lors de la première utilisation, vous serez invité à sélectionner une commune : recherchez Bruguères !
- Autorisez les notifications si vous souhaitez en recevoir.

Il est toujours possible de changer de commune par la suite en cliquant en haut à droite sur l'icône de recherche



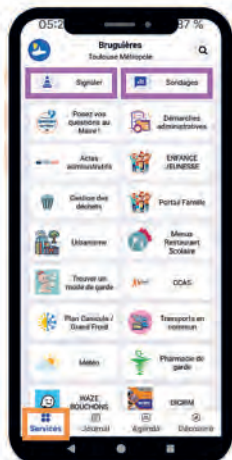
EXPLORATION DES FONCTIONNALITÉS

2

- Description commune
- Accès site internet.
- Horaires mairie
- Annuaire des services
- Gestion des notifications

4 ONGLETS PRINCIPAUX

- Services et Vie locale
- Actualités de la commune
- Événements à venir
- Découvrir les alentours



ACCÈS AUX SERVICES ET À LA VIE LOCALE

3

- Accédez à toutes les infos pratiques classées par thème dans des "tuiles".
- Faites défiler vers le bas la section service pour atteindre la section vie locale

SIGNALER

Vous pouvez signaler un problème et l'envoyer à la mairie.

SONDAGE

Donner votre avis sur divers sujets et consulter les résultats.

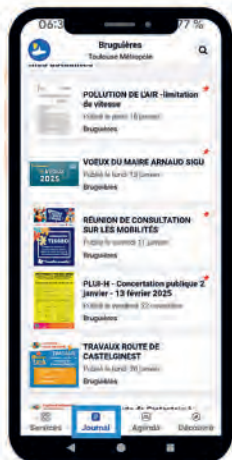


EXEMPLE AVEC LA TUILE "GESTION DES DÉCHETS"

4

En cliquant sur une tuile, celle-ci s'ouvre sur une page. Il peut y avoir plusieurs pages liées à une même thématique. Cliquez sur les onglets pour explorer les autres thématiques.

Lorsque vous voyez des points bleus, cela indique qu'il y a plusieurs photos disponibles. Faites-les défiler en glissant votre doigt vers la gauche.

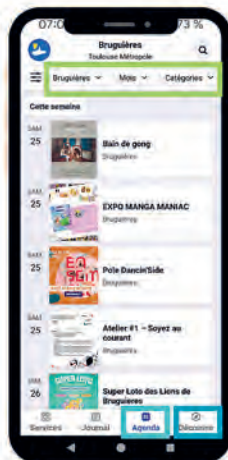


ONGLET JOURNAL

5

Consultez les actualités communales

Cette section est la même que sur notre site internet mais grâce à l'application vous pouvez recevoir des notifications en temps réel



ONGLETS AGENDA ET DECOUVRIR

6

Consultez les événements à venir dans la commune et les alentours.

Utilisez les filtres pour les trier par distance, par mois ou catégorie

Cette fonctionnalité vous permet de découvrir les richesses aux alentours

Quelques conseils !

EN CAS DE COUPURE DE COURANT ?



Après avoir procédé aux vérifications d'usage, contactez Enedis au **09 726 750 31**, vous serez directement être mis en relation avec les équipes de dépannage. Il faudra vous munir au préalable des éléments suivants : numéro du point de livraison, numéro de client, nom du fournisseur d'énergie.

Enedis met à votre disposition une application gratuite à télécharger. Vous y trouverez notamment le suivi des coupures d'électricité (liées au réseau uniquement), ainsi que l'heure de rétablissement prévue.

Lorsque la Mairie est prévenue d'une coupure sur le réseau, nous la publions sur nos outils numériques.



LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-ALBAN

Contact 05 82 06 18 30

Le « PASS déchèterie » est obligatoire pour accéder aux déchèteries du territoire de Decoset.

Il vous évite de devoir présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Pour l'obtenir, il suffit de créer un compte sur le site decoset.fr



NOS AMIS LES BÊTES !



Ramassage des déjections :

Vos chiens ne peuvent pas ramasser leurs déjections, mais vous, oui ! Des sacs sont à disposition dans les zones de promenade. Prenez-en un, ramassez et jetez dans une poubelle. Un petit geste pour un grand impact !

Pour rappel, cette infraction est verbalisable de 135€ !

Tenue en laisse obligatoire :

Les chiens ne peuvent pas se tenir en laisse seuls, c'est à vous de jouer !

Pour des promenades agréables et sécurisées pour tous, gardez-les en laisse dans les lieux publics. (Selon l'arrêté municipal)

Divagation :

Les chiens en divagation peuvent être en danger ou causer des accidents, voire être agressifs.

Si vous en croisez un, gardez vos distances et s'il n'est pas dangereux, mettez-le en sécurité et contactez la police municipale.

N'oubliez pas : ces animaux ont souvent un propriétaire inquiet qui les cherche ! Si vous constatez la présence d'un animal décédé, signalez-le à la police municipale, c'est elle qui est en charge de contacter les personnes en charge de l'enlèvement.

Nourriture :

Il est interdit de nourrir les animaux (chats errants, pigeons, canards, moutons, chèvres, brebis ...)



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

SPORTIVES

ACADEMIE ARTS MARTIAUX

06.88.69.97.98
c.gamrani@wanadoo.fr

ACCA

06.31.92.78.24
afxausa@gmail.com

BBC (BASKET)

06.30.60.10.62
info.bbc31@gmail.com

BOC 31 (HANDBALL)

06.81.20.81.02
patrice.nury@clubmed.com

BRUGUIERES SPORT BOULES

06.37.17.95.70
manzoni.m@orange.fr

BRUGUIERES VELO CLUB

06 63 46 70 33
bruguieres.velo.club@gmail.com

BSC (FOOTBALL)

06.09.53.48.83
bsc31.football@gmail.com

CYCLO PASSION

06.13.30.97.60
baquejeanroger@gmail.com

DDX (COURSE ET MARCHE)

06.73.88.21.67
gilles.ramel@wanadoo.fr

LES LIONS DE BRUGUIERES

Judo 06 51 03 04 56
lionsdebruguieres@gmail.com

MINI MOD'AILES

06.24.74.59.92
jc.blain@free.fr

MOTO CLUB

06.37.54.03.51
fernand.martin@wanadoo.fr

PETANQUE

06.70.94.29.19
jms31@orange.fr

RC XV St Jory / Bruguières

07.78.63.55.25
ghislain.simon@orange.fr

TENNIS

06.19.78.23.38
laurentgoncalves@sfr.fr

TNT FIGHTERS BOXE & MMA

06.33.23.97.13
tnt.fighters.bruguieres@gmail.com

USEP

05.61.82.21.78
chris.larrieu@orange.fr

CULTURELLES

AMICALE PHILATELIQUE

06.98.31.81.45
prieuxmyriam@gmail.com

ART ET IMAGINATION

06.50.12.83.71
artsetimagination@free.fr

BEM ALL

06 72 47 74 27
bemall.bruguieres@gmail.com

CHANT DU GIROU

05.60.82.11.39
an.noguera@laposte.net

CHEVALIERS DU ROI MUNDIS

direction.echosetmerveilles@gmail.com

CHŒUR DE L'UNE

06.87.82.76.28
choeur2lune@gmail.com

COMITE DES FETES

06.14.36.49.45
denis.herpin@orange.fr

LOISIRS ET CULTURE

06.98.31.81.45
prieuxmyriam1@gmail.com

POP ANIME AND GAME

06.13.85.57.95
faure.gagnac@orange.fr

DIVERS

AGE D'OR

06.03.88.02.15
agedorbruguierois@hotmail.com

ANCIENS ELEVES

07.50.21.96.22

AREMAU

06.18.65.77.31
association-aremau@club-internet.fr

BAC 2000

05.61.82.25.04
didier.manjon@orange.fr

COMITE D'ENTENTE

05.61.82.23.65

DON DU SANG

06.17.07.53.23
maux.jean-michel@neuf.fr

FCPE

06.18.24.09.29
fcpe31.bruguieres@gmail.com

FJEP*

07.49.80.99.15
fjep-bruguieres@orange.fr
*Arts déco Scrabble, Chorégraphie, Hip-Hop, Danses de salon, dessin Peinture, Théâtre, Capoeira, Gym, Pilates, Body Zen, Yoga Vinyasa, Hatha Yoga, Musculation, Qi-Gong, Tai chi chuan, Kung-fu, Marche séniors

LES AMIS DE SALLY

06.17.07.53.23
lesamisdesaly@sfr.fr

LES Puits de SALAM

05.61.82.36.72
fornili.patrick@orange.fr



ANNUAIRE DES COMMERÇANTS

ALISON KA

1 allée de Xéraco
06 08 43 16 05

AMARANTHE

73, avenue de Toulouse
05 61 82 21 69

AU BONHEUR DES GOURMETS

2 Bis, avenue du Bruguet
05 62 22 86 13

AUTO ECOLE ECF IDEE FIXE

3, place de la République
05 61 70 85 02

AUTOUR D'UNE FLEUR

1 ter, impasse Labarthe
05 31 21 65 34

AUX SAVEURS DU JARDIN

2 bis avenue du Bruguet
05 32 02 30 97

BAR A VIANDE

LES OIES SAUVAGES

16 Bis place de la République
05 61 82 63 75

BARBIER BERINGUER

CLÉMENT

31 rue de la briqueterie
07 64 31 21 08

BIJOUTERIE CHABOSI

27, Avenue de Toulouse
05 61 82 21 42

BOUCHERIE HERITAGE

21, place de la République
05 61 09 71 67

BOUCHERIE MANJON

32, avenue de Toulouse
05 61 82 25 04

BRASSERIE DE LA PLACE O RESTAURANT

29 place de la république
05 62 10 83 21

BRUGUIERES AUDITION

25 place de la république
05 62 78 01 58

CD AIR COIFFURE

2, place du Castelet
05 62 79 01 61

CENTRE DE BEAUTE MARIA GALLAND

3, Place du Castelet
05 62 79 27 10

COQ FLAMME RÔTISSERIE

2 bis avenue du Bruguet
06 84 19 88 33

DECOFEINE

16 place de la République
09 85 19 45 64

JOELLE COIFFURE

2 bis, Place de la République
05 61 82 34 14

KI BATATTOO

21, avenue de Toulouse
06 14 36 64 64

KOLVEN Intérim

22 place de la république
05 62 14 10 13

KIM PHUONG

2, avenue de Toulouse
06 43 00 08 62

LA BRASSERIE ARTISANALE DU GUE DES MOINES

31, Rue de la Briqueterie
09 67 48 99 63

LA CASSINE DU BURGER

87 avenue de Toulouse
05 61 09 52 90

LA MAISON DE CARO

2 bis, avenue du Bruguet
05 62 79 18 40

LA MIE DE PAIN

1 avenue de l'Euro
05 61 70 12 38

LE DRESSING BY MAELLE

4 place du Castelet
06 67 27 82 83

LE FOURNIL DE LA MOULINE

2 bis, avenue du Bruguet
05 62 10 50 43

LE GALICHON

159 bis avenue du Bergeron
05 62 78 06 56

LE MITRON DE BRUGUIERES

75 avenue de Toulouse
05 62 79 02 30

LE TIGRE BLEU

11, impasse Labarthe
09 67 09 30 81

LIBRAIRIE SANCHEZ

20, place de la République
05 61 82 20 10

L'INSTITUT

7, impasse Labarthe
06.23.41.16.92

MARQUISAT PLUS

Route de Cépet
05 62 22 98 98

Mr BRICOLAGE

Route de Castelginest
05 61 82 21 12

MON PRIMEUR D'AUTREFOIS

22 place de la république
06 22 99 23 49

NAMTHA

26 place de la république
09 88 05 08 99

NATURHOUSE

1 allée Xéraco
05 61 70 46 37

NUANCE COIFFURE

12, avenue de Toulouse
05 61 82 20 42

O FIL A COUDRE

2 bis avenue du Bruguet
09 81 82 86 78

OZEN ORIGINAL STORE

2 avenue de Toulouse
06 30 10 79 39

OPTIC 2000

Avenue de Toulouse
05 34 27 90 08

PIZZA FRADIANO (SUPER U)

Avenue du Bruguet
05 61 82 83 72

PLACE DES FEES

35 avenue de Toulouse
06 10 93 52 12

POPI PIZZA

26 bis, place de la République
05 61 35 49 11

PRESSING DU CHÂTEAU

3, place de la République
05 61 82 55 08

REFLEX BEAUTE

91 Avenue de Toulouse
05 61 70 46 83

SEN'DO SUSHI

89 bis, Avenue de Toulouse
05 61 35 18 37

SERVICE MINUTE (SUPER U)

Avenue du Bruguet
06 73 28 79 88

SOINS DE SOIE

17, avenue de Toulouse
05 61 82 38 79

STEPHAN COIFFURE

3, impasse Labarthe
05 62 10 01 00

SUPER U

Avenue du Bruguet
05 62 79 88 99

TABAC TOUCAN DO BRAZIL

3, avenue de Toulouse

TIZIA'NAILS

5, impasse Labarthe
06 02 33 69 62

TUTTI PIZZA

75, avenue de Toulouse
05 62 79 18 46

VALERIE COIFFURE

2 bis avenue du Bruguet
06.18.77.68.28

YBC COIFFURE

Avenue du Bruguet (super U)
05 62 10 25 81



URGENCES

POLICE MUNICIPALE

05 61 82 53 27

GENDARMERIE NATIONALE

17

SERVICE DÉP. D'INCENDIE ET DE SECOURS 18

SAMU & MÉDECIN DE GARDE 15

ALLÔ DOCTEUR À partir de 20H, toutes les nuits, week-ends et jours fériés 39 66

CENTRE ANTI-POISON (TOULOUSE) : 05 61 77 74 47

CLINIQUE DES CÈDRES – URGENCES : 05 62 13 30 30

CLINIQUE DE L'UNION – URGENCES : 05 61 37 80 88

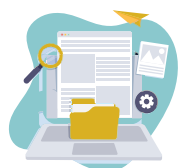
GRANDS BRÛLÉS ADULTES RANGUEIL : 05 61 32 27 43

GRANDS BRÛLÉS ENFANTS PURPAN : 05 34 55 84 72

HOPITAL LA GRAVE
05 61 77 78 33

HÔPITAL RANGUEIL:
05 61 32 25 75

HÔPITAL PURPAN :
05 61 77 22 33



Nous avons renseigné ces annuaires en nous basant sur les données en notre possession au moment de l'impression. Nous vous prions de nous excuser en cas d'erreurs ou oublis.

Numéros utiles

HÔPITAL DES ENFANTS :
05 61 77 74 75

PHARMACIE DE GARDE 3237

PHARMACIE DE NUIT JEAN JAURÈS : 05 61 21 81 20

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS :
116 117

URGENCES POUR LES ENFANTS : 05 61 77 22 33

URGENCES PÉDIATRIQUES MÉDICO CHIRURGICALES
05 34 55 84 10

URGENCES OPHTALMIQUES
05 61 77 22 33

URGENCES PSYCHIATRIQUES :
05 61 77 73 66

URGENCES VÉTÉRINAIRES DE NUIT : VET-URGENTYS
Nuits week-end et jours fériés
05 61 11 21 31

VIOLENCES CONJUGALES :
39 19

AIDES

AIDE AUX VICTIMES
08 842 846 37

AGIR POUR LES ANIMAUX CASTEL SMS : 06 12 16 59 57

ALZHEIMER : 0 811 112 112

CANCER INFO SERVICE :
0825 123 124

DROGUE ALCOOL TABAC INFO SERVICE 113

ENFANCE MALTRAITÉE : 119

HARCÈLEMENT SCOLAIRE ET CYBERHARCÈLEMENT : 3018

LA MAISON DES SOLIDARITÉS
Aucamville 05 61 37 51 00

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800

SOS ACCUEIL SANS ABRI : 115

UTILES

CAF 32 30

CONCILIATEUR DE JUSTICE
05 82 08 26 70

CPAM
05 62 75 80 00

CULTE 05 61 70 13 72

DÉFENSEUR DES DROITS
Saint-Alban 05 62 75 93 93

FRANCE TRAVAIL 39 49

GAZ DÉPANNAGE, URGENCE, SÉCURITÉ 0 800 47 33 33

LA POSTE 36 31

PISCINE DE L'HERSAIN
05.61.70.53.41

TRÉSOR PUBLIC
05 62 75 35 27

ADMINISTRATIONS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
05 34 33 32 31

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Mme Sandrine FLOUREUSSES
05 34 33 32 82
M. Victor DENOUVION
05 34 33 32 76

CONSEIL RÉGIONAL
05 61 33 50 50

DÉPUTÉ
M. Jean-François PORTARRIEU
05 61 36 55 74

PRÉFECTURE
05 34 45 34 45

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG)
9 rue des 3 Banquets
CS 58021
31080 TOULOUSE CEDEX 6
05.34.31.15.00
contact@sdehg.fr

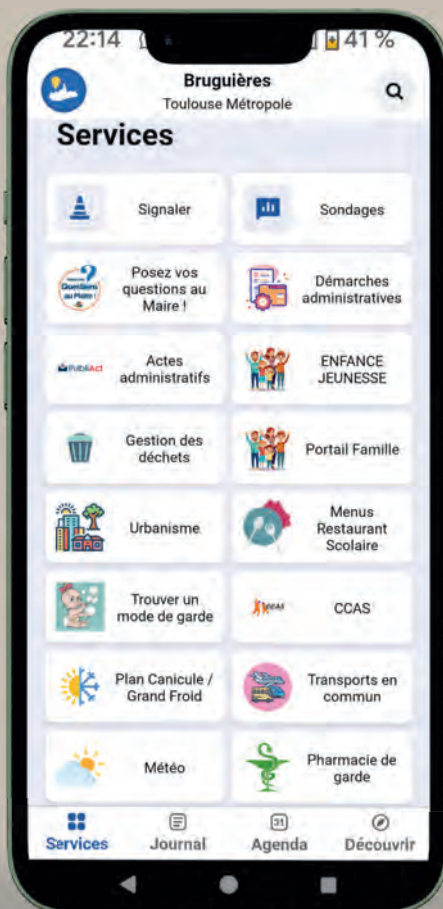
TOULOUSE MÉTROPOLE
05 61 33 50 50



Bruguières

est sur

INTRAMUROS



RETROUVEZ UNE MINE D'INFORMATIONS PRATIQUES !

Téléchargez la ici



App Store



Play Store



AppGallery

